



50 visages de la Suisse au Conseil de l'Europe

Témoignages d'un engagement



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral des affaires étrangères DFAE

50^{ANS}
LA SUISSE AU
CONSEIL DE L'EUROPE

Contenu

Conseil de l'Europe	4	Conférence des OING	64	Comité consultatif de la	
Comité des ministres	6	Jean-Marie Heydt	65	Convention pour la protection	
Didier Burkhalter	7	Annelise Oeschger	67	des personnes à l'égard du	
Représentation permanente		Commission de Venise	68	traitement automatisé des	
de la Suisse	8	Gret Haller	69	données à caractère personnel . .	90
Charles-Edouard Held	9	Comité européen pour la		Jean-Philippe Walter	91
Assemblée parlementaire	10	prévention de la torture (CPT) . .	70	Groupe d'observation pour la	
Liliane Maury Pasquier	11	Jean-Pierre Restellini	71	Convention contre le dopage . .	92
André Bugnon	13	Commission européenne contre		Markus Feller	93
Doris Fiala	15	le racisme et l'intolérance (ECRI) .	72	Centre européen pour les	
Andreas Gross	17	Daniel Thürer	73	langues vivantes (CELV)	94
Alfred Heer	19	Comité consultatif de la Convention-		Sandra Hutterli	95
Urs Schwaller	21	cadre pour la protection des		Comité de la Convention sur la	
Raphaël Comte	23	minorités nationales	74	reconnaissance des qualifications	
Gerhard Pfister	25	Barbara Wilson	75	relatives à l'enseignement	
Luc Recordon	27	Groupe d'Etats contre la		supérieur	96
Maximilian Reimann	29	corruption (GRECO)	76	Isabella Brunelli Adhikari	97
Elisabeth Schneider-Schneiter	31	Ernst Gnägi	77	Comité des conseillers juridiques	
Eric Voruz	33	Conseil consultatif pour		sur le droit international	
Dick Marty	35	la jeunesse	78	public (CAHDI)	98
Cour européenne des droits		Stefanie Krauer	79	Jürg Lindenmann	99
de l'homme	36	Direction générale Droits de		Groupe de spécialistes sur une	
Helen Keller	37	l'homme et Etat de droit	80	justice adaptée aux enfants . . .	100
Frank Schürmann	39	Philippe Boillat	81	Philip D. Jaffé	101
Luzius Wildhaber	41	Comité d'experts de la Charte		Observatoire européen	
Giorgio Malinverni	43	européenne des langues		de l'audiovisuel	102
Lucius Cafilisch	45	régionales ou minoritaires	82	Laurent Steiert	103
Congrès des pouvoirs locaux		Claudine Brohy	83	Section Conseil de l'Europe et	
et régionaux du Conseil de		Stéphanie Andrey	85	OSCE au Département fédéral	
l'Europe (CPLRE)	46	Comité permanent pour la mise en		des affaires étrangères DFAE . . .	104
Philippe Receveur	47	œuvre de la Convention de Berne	86	David Best	105
Beat Hirs	49	Martin Krebs	87		
Pearl Pedergnana	51	Commission européenne			
Laurent Wehrli	53	de pharmacopée	88		
Urs Wüthrich	55	Tobias Gosdschan	89		
Dario Ghisletta	57				
Heidi Hanselmann	59				
Marianne Hollinger	61				
Philippe Leuba	63				

Conseil de l'Europe

Siégeant à Strasbourg, le Conseil de l'Europe est l'organisation intergouvernementale la plus ancienne d'Europe et celle qui compte le plus grand nombre de membres. La protection et la promotion des droits de l'homme, la démocratie et l'état de droit sont au cœur de son action. Les 47 Etats membres du Conseil de l'Europe regroupent aujourd'hui une population de plus de 800 millions de personnes. La Suisse a adhéré au Conseil de l'Europe le 6 mai 1963.

Le Canada, les Etats-Unis, le Japon, le Mexique et le Saint-Siège ont un statut d'observateur auprès du Comité des Ministres ; le Canada, Israël et le Mexique auprès de l'Assemblée parlementaire.

www.coe.int

Quelles différences entre le Conseil de l'Europe et l'UE ?

Partageant le même drapeau et le même hymne, le Conseil de l'Europe et l'UE se mobilisent tous deux en faveur de la paix en Europe, ils s'y prennent différemment. Le Conseil de l'Europe est une organisation intergouvernementale visant à protéger les droits de l'homme et à promouvoir la démocratie et l'Etat de droit. Ses membres élaborent ensemble des règles, généralement sous forme de conventions multilatérales qui deviennent contraignantes après leur ratification par les Etats membres.

L'UE est une organisation supranationale à qui les Etats membres ont délégué des compétences et certains pouvoirs de décision, par exemple, dans les domaines du commerce, des douanes ou de la concurrence. Les règlements et les directives de l'UE dans les secteurs définis contractuellement sont contraignants pour les Etats membres.

Tous les membres de l'UE appartiennent aussi au Conseil de l'Europe.

Quels sont les buts du Conseil de l'Europe ?

Le Conseil de l'Europe promeut la stabilité, la croissance économique, la paix sociale ainsi que les valeurs et les droits d'une société tolérante et civilisée. Il agit pour la protection des droits de l'homme, des structures démocratiques, un ordre juridique garantissant à tous des droits égaux et équitables basés sur la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH). La CEDH garantit le droit à la vie et à un procès équitable ainsi que la liberté d'expression et de religion; elle interdit la torture et la discrimination.

Le Conseil de l'Europe se bat contre la violence faite aux femmes et aux enfants, la traite d'êtres humains, la corruption, la cybercriminalité ainsi que pour la sécurité des médicaments et la protection des minorités nationales, des langues et des cultures. Tous les résidents d'un Etat membre de la CEDH peuvent faire valoir des droits de l'homme ou des libertés fondamentales.

Que fait le Conseil de l'Europe ?

Le Conseil de l'Europe définit des normes, des règles et des standards, valables pour l'ensemble de l'Europe. Ses Etats membres peuvent ratifier les traités internationaux correspondants et s'engager ainsi à les respecter.

Le Comité des ministres ainsi que plusieurs autres comités, commissions et organes veillent à la mise en œuvre et au respect des standards définis. Ils rédigent régulièrement et périodiquement des rapports sur la situation et les développements au sein des différents Etats membres, tels que les rapports de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance ou du Comité européen pour la prévention de la torture.

La Cour européenne des droits de l'homme statue sur des requêtes individuelles ou étatiques alléguant une violation des droits civils et politiques énoncés par la Convention européenne des droits de l'homme dans les pays membres.



Avec ses douze étoiles, le drapeau européen a été choisi en 1955 pour symboliser les valeurs communes de l'organisation. Depuis 1986, il est aussi utilisé par l'Union européenne (UE).

Comité des ministres

Le Comité des ministres est l'instance de décision du Conseil de l'Europe. Il est composé des ministres des affaires étrangères des Etats membres, qui se réunissent une fois par an. Délégués des ministres, les représentants permanents participent à ce titre aux réunions hebdomadaires qui se tiennent à Strasbourg. Le Comité définit la politique du Conseil de l'Europe et ses activités, et il approuve le budget ainsi que les comptes.

La présidence change tous les six mois. A ce jour, la Suisse a présidé cinq fois le Comité des ministres : en 1964, en 1971, en 1981, en 1991 et en 2009.

Pourquoi la Suisse est-elle membre du Conseil de l'Europe ?

La Suisse attache une importance particulière au Conseil de l'Europe. Les thèmes qu'il défend, soit la protection des droits de l'homme, la démocratie et l'Etat de droit sont des valeurs inscrites dans la Constitution et que la Suisse promeut sur le plan international.

La Convention européenne des droits de l'homme (CEDH) et son instrument central, la Cour européenne des droits de l'homme, ont en particulier permis une avancée considérable de la protection des droits et des libertés fondamentales de chaque personne sur notre continent au cours des dernières décennies. Une fois épuisées les voies de recours nationales, chacun peut recourir à la « Cour de Strasbourg » s'il estime que ses droits fondamentaux sont lésés. Ce mécanisme original et très avancé a prouvé son efficacité à tel point que l'Union européenne souhaite aujourd'hui adhérer à la CEDH.

Que peut obtenir la Suisse ?

Depuis son adhésion, la Suisse fait partie des pays les plus actifs au Conseil de l'Europe, où tous les membres sont sur un pied d'égalité. Ceux qui mettent à disposition des experts reconnus ou font des propositions créatives sont écoutés et souvent entendus.

La Suisse a été, par exemple, l'une des initiatrices de la Convention européenne pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains et dégradants dont le comité visite régulièrement les prisons et les lieux de détentions des Etats parties.

Au cours de ces 50 dernières années des citoyennes et citoyens suisses ont d'ailleurs marqué les annales du Conseil de l'Europe et les marquent aujourd'hui encore, notamment par leur activité au sein de l'Assemblée parlementaire, à la Cour européenne des droits de l'homme ou dans d'autres organes.

Quels sont les principaux défis auxquels le Conseil de l'Europe sera confronté à l'avenir ?

Le Conseil de l'Europe doit rester fidèle à ses engagements prioritaires que sont la promotion des droits de l'homme, de la démocratie et de l'Etat de droit, et ne pas disperser ses ressources. Les réformes engagées doivent se poursuivre. Il faut en particulier que la Cour européenne des droits de l'homme améliore son fonctionnement pour rester accessible à chaque citoyen. La Suisse s'est engagée sur ce point lors de sa présidence du Comité des ministres en 2009–2010.

Le Conseil de l'Europe reste une institution servant à harmoniser le droit européen. Un projet comme la Convention Médicrime, qui constitue le premier instrument juridique contraignant luttant contre la contrefaçon mais aussi la fabrication et la distribution de produits médicaux non autorisés, illustre l'utilité du travail. Il s'agit là, tout simplement, de sauver des vies.



Didier Burkhalter

Conseiller fédéral et chef du Département fédéral des affaires étrangères DFAE

Représentation permanente de la Suisse

La Représentation permanente de la Suisse représente les intérêts du pays auprès du Conseil de l'Europe. Le représentant permanent défend la position de la Suisse au Comité des ministres et participe aux prises de décision communes. La Représentation suit les travaux du Secrétariat ainsi que des autres instances du Conseil de l'Europe et en informe l'administration fédérale à Berne. Elle est l'interlocuteur de tous les suisses actifs au sein du Conseil de l'Europe.

De quoi vous occupez-vous concrètement ?

Ma fonction consiste à représenter la Suisse au sein du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, c'est-à-dire à y défendre les intérêts de notre pays au sein de l'organisation et auprès des représentants des 46 autres Etats membres. Je me fonde pour cela sur les instructions du Conseil fédéral et de nombreux offices de la Confédération. Avec l'appui de mes collaborateurs, je participe à l'élaboration et à l'adoption des diverses conventions, recommandations et autres décisions prises par le Comité des Ministres, l'organe de décision du Conseil de l'Europe. Je prends également part à la surveillance (monitoring) du respect par les Etats membres de leurs engagements, notamment l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme.

Je siège au Comité des Ministres en tant que délégué du chef du Département fédéral des affaires étrangères.

Que pouvez-vous obtenir par votre travail ?

Le Conseil de l'Europe a pour but de promouvoir les trois valeurs indissociables et fondamentales que sont la démocratie, les droits de l'homme et l'Etat de droit. A cette fin, les outils du Conseil de l'Europe sont d'une part le « standard-setting », c'est-à-dire l'élaboration de normes au niveau européen et d'autre part le « monitoring », autrement dit la surveillance du respect par les Etats membres de leurs obligations. En outre, le Conseil de l'Europe offre son expertise aux Etats membres dans la mise en œuvre de ces standards au travers de programmes de coopération. Par l'interaction avec les représentants des autres Etats membres, je peux contribuer à l'élaboration de normes de haut niveau, adaptées aux besoins de notre temps, et à une mise en œuvre crédible des obligations.

A votre avis, quels sont les principaux défis auxquels le Conseil de l'Europe sera confronté à l'avenir ?

Le premier défi sera d'aider les nouvelles démocraties issues de la fin du communisme à consolider les progrès accomplis et à surmonter les obstacles auxquels elles sont encore confrontées dans la mise en œuvre des buts fondamentaux du Conseil de l'Europe. Le second défi est de faire face aux peurs et au repli sur soi que suscitent la globalisation et la crise économique, avec le risque d'une montée de l'intolérance, des extrémismes et du terrorisme. Où trouver par exemple un équilibre entre liberté religieuse et liberté d'expression, souvent perçues comme contradictoires ?

Comment lutter contre le terrorisme tout en réaffirmant l'intangibilité des droits fondamentaux ? Le Conseil de l'Europe devra apporter sa contribution – il le fait déjà – aux réponses qu'il convient de donner à ces questions.



Charles-Edouard Held

Ambassadeur, représentant permanent de la Suisse auprès du Conseil de l'Europe

Assemblée parlementaire

L'Assemblée parlementaire est le parlement du Conseil de l'Europe. Elle traite toutes les questions concernant les droits de l'homme, la démocratie et l'état de droit en Europe. Elle adresse des résolutions et des recommandations au Comité des ministres, aux Etats membres ou à d'autres organisations.

La Suisse y compte douze parlementaires, dont six sont des membres suppléants. Chaque membre de l'Assemblée fait partie d'au moins une commission.

L'Assemblée se réunit quatre fois par an à Strasbourg pour une session d'une semaine.

www.assembly.coe.int

De quoi vous occupez-vous concrètement ?

Présidente de la commission des questions sociales, de la santé et du développement durable, j'ai dirigé les travaux sur la gestion de la pandémie de grippe H1N1 ou pour la préparation d'une convention contre le trafic d'organes.

Je prépare également un rapport sur les stérilisations et castrations forcées et je préside le Réseau de parlementaires contre la violence sexuelle à l'égard des enfants. Dans tous ces débats, j'essaie toujours de faire prévaloir la défense des droits humains et l'importance des droits économiques et sociaux.

Active au sein de la commission des questions politiques, j'y prépare notamment un rapport sur les droits du peuple du Sahara occidental. Enfin, je me suis engagée dans la réforme de l'Assemblée parlementaire, dont je suis l'une des vice-présidentes cette année.

Que pouvez-vous obtenir par votre travail ?

Le travail de l'Assemblée parlementaire doit permettre de renforcer la démocratie, l'Etat de droit et les droits humains dans tous les pays membres, dont la Suisse. Les rapports à l'Assemblée et les recommandations au Comité des ministres constituent une référence pour mieux ancrer ensuite ces valeurs fondamentales dans l'ordre juridique et les pratiques des différents Etats ainsi qu'au plan multilatéral.

Par exemple, suite à mon rapport sur les politiques de prévention, l'Assemblée a adopté une recommandation, sur laquelle je me suis appuyée pour encourager ce type de politiques en Suisse. Bien sûr, l'influence est plus forte quand les travaux de l'Assemblée débouchent sur une convention, comme celle sur la protection des enfants contre les abus sexuels, en cours de ratification par la Suisse.

A votre avis, quels sont les principaux défis auxquels le Conseil de l'Europe sera confronté à l'avenir ?

Le plus grand défi reste de travailler à partir de notre diversité – et dans le respect de celle-ci – pour défendre des valeurs communes. A l'heure où l'on assiste à certains replis nationalistes et au triomphe de l'individualisme, il est délicat autant qu'indispensable de dynamiser cette œuvre internationale et collective qu'est le Conseil de l'Europe. C'est le but de la réforme du Conseil et notamment de l'Assemblée, qui doit lui permettre de renforcer son efficacité, de devenir plus visible et plus motivante, ainsi que de mieux interagir avec les parlements nationaux. Une nécessité afin de relever, ensemble, les grands défis de dimension européenne et mondiale, telles que les nouvelles formes internationales de trafics et de criminalité, les migrations ou les changements climatiques.



Liliane Maury Pasquier

Conseillère aux Etats (PS, GE), présidente de la délégation parlementaire suisse

Assemblée parlementaire

De quoi vous occupez-vous concrètement ?

En plus de ma participation aux sessions plénières qui ont lieu quatre fois par année durant une semaine à Strasbourg, je participe aux travaux de diverses commissions. Parmi elles, la commission sociale de la santé et du développement durable, celle de la politique et de la démocratie ainsi que celle concernant le règlement du fonctionnement de l'assemblée et des affaires institutionnelles. Les dossiers traités, qui sont proposés par des parlementaires avant d'être retenus par le président de l'assemblée, sont répartis entre les commissions selon le thème qu'ils abordent. Ils font l'objet de plusieurs séances qui aboutissent à la présentation d'un rapport définitif à l'assemblée plénière.

D'autre part, je participe également sur le terrain à l'observation du déroulement des élections dans divers pays.

Que pouvez-vous obtenir par votre travail ?

En participant aux travaux, je me rends compte du rôle important que joue le Conseil de l'Europe dans l'avancement de la mise en place de processus démocratiques dans les pays membres ainsi que de l'amélioration des conditions cadres lors d'élections populaires. En effet, les conditions concernant le respect des droits de l'homme et de la transparence lors des diverses élections divergent beaucoup d'un pays à l'autre. Cela est d'une part dû à l'histoire des pays. Certains sont sortis de la dictature il y a peu et les mentalités y changent difficilement. D'autre part, c'est également dû à la volonté des dirigeants de mettre en place plus ou moins rapidement des règles permettant la tenue d'élections libres. Dans ce domaine, les travaux du Conseil de l'Europe permettent petit à petit de faire avancer les choses dans le bon sens.

A votre avis, quels sont les principaux défis auxquels le Conseil de l'Europe sera confronté à l'avenir ?

Le plus grand défi à venir concerne le fonctionnement de la Cour européenne des droits de l'homme qui est le bras juridique de l'assemblée. Cette Cour est encombrée d'un grand nombre de plaintes en suspens qu'elle n'arrive pas à traiter dans un délai convenable. Cela tient notamment au fait que certains pays n'adaptent pas leur législation nationale aux arrêts concernant les citoyens opposés à leur gouvernement. Comme la loi ne change pas malgré les recommandations de la Cour, un grand nombre de citoyens qui ont rencontré des problèmes similaires font recours à Strasbourg. D'autre part, les membres du Conseil doivent éviter de faire des propositions qui s'écartent trop des problèmes liés au respect de la Convention des droits de l'homme ou du respect des principes démocratiques sous peine de décrédibiliser l'institution.



André Bugnon

Conseiller national (UDC, VD), membre de la délégation parlementaire suisse

Assemblée parlementaire

De quoi vous occupez-vous concrètement ?

En tant que membre de la Commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées, je me trouve surtout confrontée à des questions relatives à la problématique internationale des réfugiés. Dans le cadre de la sous-commission sur la rétention, je me suis rendue récemment en Grèce pour y visiter ses centres de rétention. Vu les défis énormes qui se posent aux frontières extérieures de l'espace Schengen, la Suisse peut s'estimer heureuse de ne pas se trouver à une telle frontière.

En tant que membre de la commission politique, je participe aussi régulièrement à des missions d'observation électorale, par exemple au Kirghizistan, en Moldavie, en Serbie ou au Monténégro. A ce titre, je me rendrai prochainement en Jordanie, en Palestine et en Israël. L'expérience acquise contribue à développer une argumentation plus nuancée et plus complète en Suisse.

Que pouvez-vous obtenir par votre travail ?

Le Conseil de l'Europe, permet par le dialogue international et des recherches ciblées de mieux comprendre les dangers et les menaces planétaires : terrorisme, cybercriminalité, pandémies, traite des êtres humains, crime organisé ou flux de réfugiés. Surtout nous y acquérons une conscience interculturelle. A Strasbourg, nous ne faisons pas de lois, mais nous adoptons des conventions internationales.

Ce que je soutiens au Conseil de l'Europe par conviction, j'essaie de le relayer et de le faire ratifier au Conseil national, en ralliant une majorité démocratique. Ce n'est donc pas, comme certains le prétendent, que le droit international nous est imposé. Nous décidons nous-mêmes ce qui est bon pour la Suisse. Ainsi seulement peut-on faire reconnaître en Suisse le bien-fondé des convictions du Conseil de l'Europe. La ratification de la Convention contre le dopage dans le sport en témoigne.

A votre avis, quels sont les principaux défis auxquels le Conseil de l'Europe sera confronté à l'avenir ?

Le Conseil de l'Europe devrait d'urgence se recentrer davantage sur ses compétences clés, à savoir la défense des droits de l'homme, la démocratisation des pays et l'état de droit. C'est pourquoi je mets tout en œuvre pour que les réformes souhaitées soient menées à bien. Il s'agit de faire moins et de faire mieux ! Le Conseil de l'Europe doit réussir sa réforme, sous peine de voir son image se ternir et son rôle s'éroder de plus en plus.



Doris Fiala

Conseillère nationale (PLR, ZH), membre de la délégation parlementaire suisse

Assemblée parlementaire

De quoi vous occupez-vous concrètement ?

Actuellement, je suis en quête de réponses à quatre questions essentielles pour l'avenir de tous les Européens et Européennes : Comment pouvons-nous renforcer la démocratie et le respect des droits de l'homme en Russie ?

Comment pouvons-nous consolider le fédéralisme afin de réduire la centralisation des Etats et améliorer la liberté et l'autonomie de leurs citoyennes et citoyens pour éviter qu'ils ne ressentent la politique comme quelque chose d'étranger ?

Pourquoi et dans quels parlements européens, les députés peuvent-ils pleinement jouer leur rôle, à savoir garder un œil sur l'action gouvernementale et bien représenter les citoyennes et les citoyens ?

Pourquoi assistons-nous en Hongrie, en Roumanie, en Macédoine et en Bulgarie à une érosion de la démocratie : les gouvernements abusent de leur pouvoir au lieu de l'utiliser dans l'intérêt des citoyennes et des citoyens ?

Que pouvez-vous obtenir par votre travail ?

Nous ne sommes pas dans un match de football, où les buts mènent à la victoire. En politique, et surtout en politique européenne, l'engagement a un impact certes clair mais moins direct.

En ignorant son érosion et en ne débattant pas au niveau européen transnational du rôle qu'elle doit jouer pour tenir ses promesses, nous perdrons la démocratie. Finalement, il y a plus de 60 ans, les plus engagés des fondateurs du Conseil de l'Europe voulaient déjà que l'Assemblée parlementaire devienne l'assemblée constituante de l'Europe – un objectif plus que nécessaire et urgent depuis la fin de la division du continent en deux blocs et face à une mondialisation réduite à sa seule dimension économique !

A votre avis, quels sont les principaux défis auxquels le Conseil de l'Europe sera confronté à l'avenir ?

Le nationalisme, qui se propage pratiquement dans toute l'Europe, constitue le plus grand danger. Comme le président français François Mitterrand l'avait déclaré voici bientôt 20 ans : « Le nationalisme, c'est la guerre ! ».

Le nationalisme se manifeste par le fait que les parlementaires ne représentent plus que le gouvernement et l'Etat et oublient les citoyennes et les citoyens.

Cela tient au fait que la mondialisation nie les besoins des moins privilégiés, que les démocraties nationales ne peuvent plus défendre. Nous avons donc besoin d'une nouvelle politique européenne et d'une Constitution européenne authentiquement démocratique et fédéraliste afin que la politique civilise l'économie et ses marchés en les obligeant à prendre en compte l'être humain et la nature.



Andreas Gross

Conseiller national (PS, ZH), membre de la délégation parlementaire suisse

Assemblée parlementaire

De quoi vous occupez-vous concrètement ?

Je suis membre de la délégation parlementaire suisse auprès du Conseil de l'Europe depuis janvier 2012 et siège dans deux des commissions de l'Assemblée parlementaire : la commission sur l'égalité et sur la non-discrimination et la commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées. La première traite principalement les questions de parité entre hommes et femmes et de non-discrimination des minorités. La seconde porte sur les questions relatives à l'immigration et aux réfugiés. Les 47 Etats membres du Conseil de l'Europe défendent des positions radicalement différentes et mettent différents aspects au premier plan. Après discussion, nous parvenons cependant à adopter des lignes directrices fondées sur les principes des droits de l'homme, de l'état de droit et de la démocratie.

Quel peut-être l'impact de votre travail ?

Il m'importe avant tout d'apporter aux commissions l'éclairage de la Suisse. A titre d'exemple, la commission sur l'égalité et sur la non-discrimination voulait faire adopter à l'unanimité une résolution favorable au droit de vote des étrangers au niveau communal dans tous les Etats membres du Conseil de l'Europe. Il fallait que j'intervienne. En Suisse, en effet, c'est aux électeurs des communes qu'il revient de trancher sur cette question, non aux responsables politiques nationaux, et encore moins à ceux qui siègent au Conseil de l'Europe. Il convient toujours de rappeler qu'aux niveaux fédéral, cantonal et communal, le pouvoir est entre les mains des votants et non entre celles des membres du gouvernement ou des parlementaires. Nous affichons, par rapport aux 46 autres Etats membres du Conseil, une réelle différence qu'il faut savoir estimer et défendre.

A votre avis, quels sont les principaux défis auxquels le Conseil de l'Europe sera confronté à l'avenir ?

Le Conseil de l'Europe s'occupe de questions que traitent également l'UE, l'ONU ou l'OSCE*, ce qui affaiblit sa position. Il me paraît important que l'UE en tant qu'entité adhère à la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH), et pas uniquement ses Etats membres à titre individuel. Cela permettrait de garantir que la CEDH continue de s'appliquer sans réserve aux 47 Etats membres et que l'UE ne puisse instituer aucun droit particulier ni créer sa propre jurisprudence sur des questions relevant de la compétence de la Cour européenne des droits de l'homme ou du Conseil de l'Europe. Ce dernier devrait en outre se concentrer sur les droits de l'homme, la démocratie et l'état de droit. Cette institution tend à se dépolitiser, notamment quand il s'agit de discuter du montant des impôts ou des taxes sur les transactions financières, sujets à vrai dire sans lien avec la CEDH.

*Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe



Alfred Heer

Conseiller national (UDC, ZH), membre de la délégation parlementaire suisse

Assemblée parlementaire

De quoi vous occupez-vous concrètement ?

Au sein de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, je suis notamment membre de la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme, qui fait fonction de conseillère juridique de l'Assemblée. Elle peut déterminer des auditions d'experts ou demander des rapports. Les rapports de l'ancien conseiller aux Etats Dick Marty sur les transferts illégaux et les prisons secrètes de la CIA en Europe ou encore sur le trafic d'organes au Kosovo en sont des exemples connus. Actuellement, nous nous consacrons à la lutte contre la criminalité organisée et la corruption. Nous nous appuyons avant tout sur la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH), certainement le principal acquis du Conseil de l'Europe. Elle est comme une boussole qui guide l'Assemblée parlementaire et les comités dans leurs travaux.

Que pouvez-vous obtenir par votre travail ?

En qualité de membre d'une délégation auprès du Conseil de l'Europe, je contribue à ce que 47 Etats mènent des débats animés sur une très grande variété de thèmes. Au travers du Conseil de l'Europe, les pays doivent s'écouter et traiter l'Europe dans sa globalité. Se tendre mutuellement le miroir pour ce qui est de la démocratie et des droits civils est primordial dans la mesure où, lorsqu'il s'agit de son propre pays, on ne voit souvent que d'un œil. En tant que membre d'une délégation, j'essaie d'apporter un plus au Conseil de l'Europe mais aussi de me servir de cette expérience dans mon travail à Berne. Je suis par exemple membre de la sous-commission de la Charte sociale européenne et, à Berne, membre de la Commission de la sécurité sociale et de la santé du Conseil des Etats. Il en résulte des interfaces et des synergies.

A votre avis, quels sont les principaux défis auxquels le Conseil de l'Europe sera confronté à l'avenir ?

Le Conseil de l'Europe est une plateforme idéale pour le développement de la démocratie et du droit. Même après 50 ans d'existence, il reste important pour la Suisse. A l'avenir, il devra cependant davantage réfléchir à son rôle. Il doit se positionner plus clairement par rapport aux institutions de l'UE et se concentrer sur ses sujets afin de renforcer sa propre crédibilité. Pour cela, il doit toutefois compter sur l'engagement de ses membres. Cet engagement a été récemment remis en question par le gouvernement britannique, qui a menacé, à l'issue d'un arrêt de Strasbourg, de dénoncer la CEDH et de se retirer de la Cour européenne des droits de l'homme. A mon avis, la Cour se consacre à un trop grand nombre d'affaires nationales d'importance secondaire et devrait plutôt se limiter aux cas réellement importants. Il faut remédier à ce problème.



Urs Schwaller

Conseiller aux Etats (PDC, FR), membre de la délégation parlementaire suisse

Assemblée parlementaire

De quoi vous occupez-vous concrètement ?

Le Conseil de l'Europe est un acteur essentiel en matière de défense des droits de l'homme et de démocratie. Si ces droits sont très développés et bien respectés en Suisse, il n'en va pas de même dans l'ensemble de l'Europe. Il est donc nécessaire d'accompagner les pays qui en ont besoin sur le chemin des droits de l'homme et de la démocratie, ceci afin de préserver la paix et la stabilité du continent européen. C'est dans l'intérêt de la Suisse de vivre dans une région où l'Etat de droit prime et de contribuer à la résolution pacifique des conflits. La Suisse, par sa démocratie directe et son fédéralisme, constitue un exemple concret de bonne cohabitation entre des communautés diverses, et cet exemple peut être utile à d'autres pays.

Que pouvez-vous obtenir par votre travail ?

Le travail au Conseil de l'Europe consiste à donner une application concrète à des principes par définition très larges. Par notre action, nous pouvons renforcer les droits de l'homme et la démocratie en Europe et en Suisse. Certes, cela prend du temps, et les progrès constatés dans certains pays sont parfois lents. Mais en Suisse aussi, il a fallu des siècles pour arriver à un haut niveau de protection des droits de l'homme et de démocratie, et régulièrement il convient, en Suisse également, d'apporter des correctifs pour améliorer la situation. En suivant l'état des droits de l'homme et de la démocratie dans les différents Etats membres, on apporte une meilleure protection aux individus et on permet aux droits démocratiques de se développer sur l'ensemble du continent européen.

A votre avis, quels sont les principaux défis auxquels le Conseil de l'Europe sera confronté à l'avenir ?

Les défis seront nombreux pour le Conseil de l'Europe au cours des prochaines années. Tout d'abord, il conviendra pour cette institution de se concentrer sur ses missions de base que sont les droits de l'homme, la démocratie et l'Etat de droit. Les organisations internationales sont nombreuses et chacune doit préserver ses particularités et mettre la priorité sur ce qui fait son originalité. Le Conseil de l'Europe doit aussi préserver son indépendance par rapport aux Etats membres : parfois, certains gouvernements ne veulent pas admettre les problèmes qui existent dans leur pays. Le Conseil de l'Europe doit garder son esprit critique et dire à chaque Etat membre quels domaines méritent une amélioration, même si cela déplaît.



Raphaël Comte

Conseiller aux Etats (PLR, NE), membre suppléant de la délégation parlementaire suisse

Assemblée parlementaire

De quoi vous occupez-vous concrètement ?

Cela fait relativement peu de temps que je suis entré à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. Depuis un peu plus d'un an, je travaille au sein de la Commission sur l'égalité et la non-discrimination ainsi qu'à la Commission des migrations.

Ma devise reste la même que lors de mon élection au Parlement suisse en 2003 : mieux vaut regarder, apprendre et observer le mode de fonctionnement que croire qu'il faut absolument s'imposer.

Que pouvez-vous obtenir par votre travail ?

La manière dont se déroulent les débats est fascinante : malgré les différences politiques, la politesse et la collégialité sont toujours de mise. Les nombreux contacts et les rencontres personnelles sont aussi enrichissants que la possibilité d'exposer la position de la Suisse et de prendre conscience que nous sommes des privilégiés à bien des égards.

En discutant avec des collègues de certains pays, on se rend compte que le développement de la démocratie et des droits de l'homme reste – en Europe comme ailleurs – un projet pour lequel il vaut la peine de s'investir. Le Conseil de l'Europe est à cet égard un lieu de rencontres irremplaçable, où la Suisse joue un rôle majeur.

A votre avis, quels sont les principaux défis auxquels le Conseil de l'Europe sera confronté à l'avenir ?

Pour autant que je puisse en juger, la concentration sur les thèmes-clés des droits de l'homme, de la démocratie et de l'état de droit constitue l'un des défis majeurs que devra relever le Conseil de l'Europe. Un autre enjeu de taille concerne le développement permanent des normes régissant l'état de droit et la bonne gouvernance. Sans oublier la volonté d'imposer le respect des droits de l'homme dans les 47 Etats membres du Conseil de l'Europe. Plusieurs pays ont encore bien des efforts à entreprendre à cet égard.



Gerhard Pfister

Conseiller national (PDC, ZG), membre suppléant de la délégation parlementaire suisse

Assemblée parlementaire

De quoi vous occupez-vous concrètement ?

Membre ou suppléant de deux commissions, je me concentre sur leurs thèmes, axés sur les droits humains ainsi que sur les questions énergétiques, mais aussi économiques et sociales. Faire progresser la conscience des libertés exige un effort constant, tout particulièrement pour les pays de l'est européen et pour ceux de la Méditerranée (y compris des pays partenaires du Conseil de l'Europe comme le Maroc ou la Palestine), qui n'ont pas, eux, deux siècles d'expérience en la matière; d'ailleurs, même ceux qui bénéficient là d'une tradition sont menacés de régression ou de manquements. La transition vers les énergies renouvelables, en renonçant au nucléaire, est aussi à l'ordre du jour.

Enfin, il y a beaucoup à faire dans les domaines du social et de la santé, notamment contre le trafic d'organes et les abus sur les enfants.

Que pouvez-vous obtenir par votre travail ?

Outre l'élection de juges hautement qualifiés à la Cour européenne des droits de l'homme, l'objectif est d'influencer le contenu des rapports à l'Assemblée parlementaire et surtout les recommandations au Comité de ministres. Les décisions ainsi prises sont un point d'appui, en Suisse et ailleurs, pour faire avancer les valeurs qui me sont chères, en exigeant que tous les États d'Europe, un à un, intègrent à leur droit et à leur pratique ce qui a été défini à Strasbourg; c'est ainsi que de récentes recommandations sur la jeunesse m'ont aidé à faire progresser chez nous les droits à la formation des personnes en situation de handicap. L'idéal est que le Comité de ministres se saisisse des actes adoptés par l'Assemblée pour en tirer les bases d'une convention internationale soumise ensuite à la signature des pays du continent, voire au-delà.

A votre avis, quels sont les principaux défis auxquels le Conseil de l'Europe sera confronté à l'avenir ?

Le principal problème réside dans le combat permanent contre l'esprit exagéré nationaliste de nombre de parlementaires. Il est certes bon de faire valoir les arguments de son propre pays et les mesures positives qui y sont prises. Mais, trop souvent, le sens autocritique fait défaut et aveugle les intéressés, persuadés a priori que tout est parfait à domicile; même notre délégation doit veiller à ne pas se laisser entraîner dans ce travers. La confiance construite entre parlementaires très divers et le débat sont des moyens de réaliser petit à petit une Europe plus éthique.



Luc Recordon

Conseiller aux Etats (Verts, VD), membre suppléant de la délégation parlementaire suisse

Assemblée parlementaire

De quoi vous occupez-vous concrètement ?

Tout membre de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe est aussi député d'un parlement national. Il est logique que cette double fonction conduise à des conflits, de calendrier notamment, puisque l'on ne peut pas participer à la fois à une réunion au Conseil de l'Europe et au Conseil national. Pour ma part, je privilégie clairement le Conseil national, auquel j'ai été élu par le peuple argovien. Mon engagement au sein du Conseil de l'Europe est de ce fait limité.

A l'heure où la FIFA se trouve sous le feu de la critique, je m'efforce de parer aux attaques dont est victime la Suisse en tant que siège de nombreuses associations sportives internationales. En tant qu'Etat souverain, nous avons la compétence de décider quels privilèges et facilités nous voulons accorder à de tels hôtes.

Que pouvez-vous obtenir par votre travail ?

Au sein du Conseil de l'Europe, je m'attache notamment à montrer la Suisse sous son véritable jour, c'est-à-dire comme elle est perçue par une grande majorité des citoyens et non pas comme nous la dessinent des médias et des intellectuels peu scrupuleux. Il est souvent nécessaire d'expliquer nos particularités, comme les initiatives populaires, notre neutralité ou notre non-appartenance à l'UE ou à l'EEE. Que ce soit en plénum, dans des commissions, au sein du groupe parlementaire ou dans le cadre d'entretiens individuels, les occasions ne manquent jamais. Il n'est pas rare qu'un collègue d'un Etat membre ou non de l'UE me donne une tape sur l'épaule et me dise : heureusement qu'il nous reste la Suisse ; elle nous prouve que la prospérité d'un pays ne passe pas nécessairement par une lourde bureaucratie internationale, qui tend à réglementer de plus en plus notre quotidien.

A votre avis, quels sont les principaux défis auxquels le Conseil de l'Europe sera confronté à l'avenir ?

Le plus grand danger et défi qui se pose au Conseil de l'Europe est à mon avis le zèle excessif avec lequel on s'efforce de soumettre les 47 Etats membres aux mêmes normes en ce qui concerne l'état de droit et la démocratie. Et il en va de même de notre Cour européenne des droits de l'homme. L'Europe n'est pas homogène, c'est un fait. La perception des choses diffère selon que l'on se trouve en Turquie, en Finlande, en Hongrie ou en Suisse. Je ne supporte plus le discours selon lequel une harmonisation poussée permet de préserver la paix. Prenons un exemple qui m'a vraiment mis hors de moi : si le peuple du Liechtenstein se prononce démocratiquement pour le maintien de la monarchie héréditaire et qu'il donne au prince le droit exclusif de nommer les juges, le Conseil de l'Europe se doit de respecter ce choix, et sans ergoter !



Maximilian Reimann

Conseiller national (UDC, AG), membre suppléant de la délégation parlementaire suisse

Assemblée parlementaire

De quoi vous occupez-vous concrètement ?

Les travaux des membres et des membres suppléantes de l'Assemblée parlementaire se déroulent au sein des commissions, où les thèmes à l'ordre du jour sont débattus de manière approfondie et où les rapports sont rédigés. En qualité de membre de la Commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias et de la sous-commission de l'éducation, de la jeunesse et du sport, je peux aborder directement certains sujets, déposer des demandes et donc défendre mon propre point de vue et celui de la Suisse.

En ce moment par exemple, la liberté des médias dans les Etats européens est un projet débattu activement. Bien qu'elle ne figure pas au tout premier rang, la Suisse est un modèle à suivre pour les pays où la critique est interdite et où des journalistes sont poursuivis.

Que pouvez-vous obtenir par votre travail ?

A première vue, les travaux de l'Assemblée parlementaire ne semblent pas très importants, car les revendications adoptées ne sont pas contraignantes pour les Etats membres. Mais il ne faut pas sous-estimer cette institution. Les liens établis entre les parlementaires nationaux des 47 Etats membres contribuent à eux seuls à la paix et à la stabilité en Europe. En m'investissant en faveur de l'état de droit, de la démocratie et des droits de l'homme, je n'appartiens pas seulement à cette structure qui œuvre pour la paix, mais je fais aussi profiter la Suisse, par le biais de la Commission de politique extérieure du Conseil national, à laquelle je participe activement, de l'expérience acquise au sein du Conseil de l'Europe.

A votre avis, quels sont les principaux défis auxquels le Conseil de l'Europe sera confronté à l'avenir ?

La réforme que la Suisse a encouragée doit être poursuivie. Le Conseil de l'Europe doit alléger ses tâches et son organisation, pour survivre et jouer à l'avenir son rôle d'institution à vocation européenne. Les thèmes phares que sont l'état de droit, la démocratie et les droits de l'homme doivent revenir sur le devant de la scène. Le Conseil de l'Europe ne peut, par exemple, pas traiter la question du secret bancaire comme il l'a fait l'an dernier.

Pour éviter les doublons, une meilleure coordination devra aussi exister avec les autres acteurs, comme l'UE ou l'OSCE*. De plus, les mesures destinées à décharger la Cour européenne des droits de l'homme doivent être mise en œuvre rapidement : il s'agit ainsi d'optimiser les procédures et de simplifier le filtrage des plaintes irrecevables.

*Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe



Elisabeth Schneider-Schneiter

Conseillère nationale (PDC, BL), membre suppléante de la délégation parlementaire suisse

Assemblée parlementaire

De quoi vous occupez-vous concrètement ?

Je suis, à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, membre de la Commission des migrations, de l'asile et des personnes déplacées. Je suis également membre suppléant de la Commission sur l'égalité et la non-discrimination. Être membre de ces deux commissions représente pour moi un moyen d'agir d'une part en faveur de la justice pour les personnes démunies et d'autre part pour l'égalité des droits. Malheureusement, beaucoup de personnes doivent lutter dans des pays où leurs droits sont souvent bafoués.

En ce qui concerne les migrations et l'asile, la situation économique de nombreux pays provoque des déplacements de personnes et pèjore la stabilité politique. C'est dans cette optique que je travaille dans ces commissions.

Que pouvez-vous obtenir par votre travail ?

Je crois que le travail effectué lors des séances de commission bénéficie d'un poids non négligeable devant l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. En effet, les rapports et propositions qui sont présentés recueillent l'intérêt des membres et les propositions sont souvent acceptées par de larges majorités.

Par mon travail, j'espère obtenir l'approbation et/ou la compréhension de mes collègues des Commissions. Il est en effet nécessaire d'obtenir le soutien de son groupe politique pour ensuite convaincre les collègues d'autres partis politiques.

A votre avis, quels sont les principaux défis auxquels le Conseil de l'Europe sera confronté à l'avenir ?

Le respect des droits de l'homme constituera un grand défi d'avenir pour le Conseil de l'Europe. En effet, nombreux sont les pays dans lesquels ces droits sont loin d'être respectés. Le fonctionnement de l'Assemblée parlementaire veut que chaque pays y défende ses principes. Les positions adoptées par les membres le sont donc moins en fonction de la sensibilité politique qu'en fonction du pays d'origine. Certains pays membres, particulièrement parmi les pays de l'Est, parviennent très bien à faire valoir leurs points de vue.

Un des plus grands défis auxquels le Conseil de l'Europe devra faire face est de faire comprendre que les droits de l'homme doivent être les mêmes pour l'ensemble des pays membres et qu'on ne peut pas les interpréter en fonction d'intérêts particuliers.



Eric Voruz

Conseiller national (PS, VD), membre suppléant de la délégation parlementaire suisse

Assemblée parlementaire

De quoi vous occupez-vous concrètement ?

J'ai passé treize ans à l'Assemblée parlementaire, au cours desquels j'ai rencontré des collègues de 46 pays de langues et de cultures diverses, tous animés de la même volonté de s'engager pour une Europe pacifique, démocratique et respectueuse des droits de l'homme.

Après des décennies de dictature et d'abus, j'ai trouvé particulièrement intéressante la transition des pays de l'Est vers la démocratie. Ce processus est loin d'être achevé, mais c'est à Strasbourg que les représentants des nouveaux Etats ont fait l'apprentissage de la coexistence et de la tolérance démocratiques. Les échanges entre élus d'anciennes et de nouvelles démocraties contribuent, aujourd'hui encore, à ériger un système de valeurs communes à tout le continent. C'est une expérience unique et enrichissante.

Que pouvez-vous obtenir par votre travail ?

Chargé d'élaborer des rapports sur les prisons secrètes de la CIA en Europe, sur un trafic d'organes au Kosovo et sur les Listes noires de l'ONU, pour ne citer que quelques exemples, j'ai eu l'occasion de faire la lumière sur des faits et des procédures contraires à la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH). Ces questions ont suscité de larges débats au niveau européen, permettant à l'Assemblée parlementaire de jouer pleinement son rôle en donnant l'alarme face aux graves dérives des institutions nationales et internationales et en rappelant aux Etats leur obligation de respecter les lois ainsi que les droits fondamentaux des citoyens.

La démocratie et l'état de droit requièrent une vigilance de tous les instants : c'est là une des principales fonctions du Conseil de l'Europe.

A votre avis, quels sont les principaux défis auxquels le Conseil de l'Europe sera confronté à l'avenir ?

Le rôle de garde-fou que joue le Conseil de l'Europe est primordial, mais pour un Etat, il n'est pas toujours agréable d'être rappelé à l'ordre : les résolutions de l'Assemblée parlementaire et les jugements de la Cour européenne des droits de l'homme sont désagréables pour les gouvernements qui font ainsi l'objet de critiques publiques et solennelles. Je redoute que les gouvernements ne se préoccupent plus guère du Conseil de l'Europe. Les considérations purement économiques et la lutte contre le terrorisme sont trop souvent mises en avant pour s'éloigner des principes et des valeurs de la CEDH que l'on s'est engagé à respecter.

Aujourd'hui, le grand défi du Conseil de l'Europe consiste à rappeler le caractère unique de son rôle. Ce défi et le travail du Conseil touchent à la liberté et à la dignité de chaque citoyen européen.



Dick Marty

Ancien conseiller aux Etats (PLR, TI), ancien membre de la délégation parlementaire suisse et rapporteur spécial

Cour européenne des droits de l'homme

La Cour européenne des droits de l'homme statue sur des requêtes individuelles ou étatiques alléguant une violation des droits civils et politiques énoncés par la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH) dans les pays membres. Quelle que soit leur nationalité, les particuliers, les groupes et les gouvernements des Etats membres peuvent s'adresser à la Cour pour alléguer une violation de la CEDH dès lors que toutes les voies juridiques dans leur pays ont été épuisées.

www.echr.coe.int

De quoi vous occupez-vous concrètement ?

Les citoyens des 47 Etats membres peuvent se tourner vers la Cour européenne des droits de l'homme lorsqu'ils n'ont pas obtenu gain de cause auprès de leurs tribunaux nationaux dans une affaire relevant des droits de l'homme. Mon champ de compétence couvre des domaines aussi divers que la torture en détention, les interdictions de manifester, les enlèvements internationaux d'enfants ou l'assistance au décès.

La procédure de requête devant la Cour est une procédure subsidiaire. Autrement dit, elle n'entre en ligne de compte que si les tribunaux nationaux ont rendu un arrêt définitif sur la question controversée. La Cour ne se conçoit pas comme une instance d'appel des décisions rendues par les autorités judiciaires suprêmes des pays. Dès lors, un très grand nombre de requêtes sont d'emblée déclarées irrecevables (plus de 90 %).

Que pouvez-vous obtenir par votre travail ?

Face à une question de vie ou de mort, la Cour peut prendre des mesures conservatoires et, par exemple, donner un coup d'arrêt à l'expulsion d'une personne étrangère dans un pays où la vie de celle-ci est menacée. Ce type de disposition a un effet immédiat au profit des intéressés. Lors de l'examen du fond de la requête, la Cour détermine si les droits de l'homme ont été respectés ou si, au contraire, une atteinte aux droits de l'homme peut être établie. Dans le deuxième cas de figure, elle peut accorder des dommages et intérêts à la partie requérante.

La « condamnation » d'un Etat faisant souvent l'objet d'une large couverture médiatique, ceux qui se rendent responsables d'atteintes aux droits de l'homme sont stigmatisés. La Cour rend chaque année environ un millier d'arrêts et contribue ainsi pour une large part à l'amélioration de la situation en matière de droits de l'homme en Europe.

A votre avis, quels sont les principaux défis auxquels le Conseil de l'Europe sera confronté à l'avenir ?

La Cour, principale institution du Conseil de l'Europe, risque d'être victime de son succès à en juger le nombre de justiciables qui la saisissent : à l'heure actuelle, quelque 120 000 requêtes sont en souffrance.

De nombreux Etats se montrent critiques à l'égard de la Cour, ce qui pourrait faire stagner la progression des réformes indispensables à la Cour ou les entraver si ces Etats décidaient de s'allier. Un tel scénario porterait un sérieux coup à la protection des droits de l'homme mais aussi aux 800 millions de personnes qui peuplent les Etats membres du Conseil de l'Europe.



Helen Keller

Juge à la Cour européenne des droits de l'homme

Cour européenne des droits de l'homme

De quoi vous occupez-vous concrètement ?

Avec mes collaborateurs, je représente la Suisse devant la Cour européenne des droits de l'homme. A l'heure actuelle, la Cour a été saisie de près de 5500 requêtes contre notre pays. Dans 86 cas, elle a constaté une violation de la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH), que la Suisse est tenue de respecter depuis 1974. Aujourd'hui, les procédures se déroulent en général sous forme écrite, mais dans des cas exceptionnels, les parties peuvent aussi être invitées à une audience à Strasbourg.

La CEDH et la Cour européenne des droits de l'homme ont été victimes de leur succès et en conséquence, la Cour croule aujourd'hui sous les requêtes. Malgré les mesures prises pour la décharger, on comptait encore fin 2012 plus de 120 000 requêtes en souffrance. La réforme de la Cour constitue un autre aspect essentiel de mon travail au Conseil de l'Europe.

Que pouvez-vous obtenir par votre travail ?

En tant que représentant de la Suisse, mon rôle est double. En général, nous plaidons l'absence de fondement de la requête, mais si la Cour constate une violation de la Convention, nous sommes tenus d'expliquer son jugement en Suisse et, le cas échéant, de faire en sorte que des modifications soient apportées à notre législation et à notre pratique.

Devant la Cour, nous présentons à la partie adverse tous les arguments permettant de réfuter l'accusation de violation, mais aucune situation débattue lors des audiences de la Cour européenne des droits de l'homme n'est claire dès le départ. Notre objectif premier est bien entendu de ne pas perdre le procès mais aussi d'aider la Cour à rendre un jugement en toute connaissance de cause, qu'elle puisse justifier de manière convaincante.

A votre avis, quels sont les principaux défis auxquels le Conseil de l'Europe sera confronté à l'avenir ?

Le Conseil de l'Europe est souvent sous-estimé et peu connu du public, malgré tout ce qu'il fait et continue de faire pour la construction et le renforcement de la démocratie et de l'état de droit en Europe. A l'avenir, il devra continuer à concentrer ses forces et affirmer son autonomie et la spécificité de son rôle face aux autres organisations. Dans la collaboration avec les Etats membres, la mise en œuvre des règles existantes doit faire l'objet d'autant d'attention que le développement de nouvelles normes.

A l'avenir, la Cour européenne devrait pouvoir se concentrer sur le traitement des requêtes portant sur de graves violations des droits de l'homme ou sur d'importantes questions d'interprétation de la CEDH. Elle devrait être déchargée des requêtes clairement irrecevables et de celles qui sont certes bien-fondées, mais qui ont un caractère répétitif.



Frank Schürmann

Agent du Gouvernement suisse, représentant de la Suisse devant la Cour

Cour européenne des droits de l'homme

De quoi vous occupez-vous concrètement ?

Je préside depuis 2011 le groupe d'experts chargé de remettre au Comité des ministres et à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe des recommandations concernant l'élection des juges à la Cour européenne des droits de l'homme. De 2009 à 2011, j'ai présidé le Tribunal administratif du Conseil de l'Europe, qui s'occupe avant tout de litiges avec les autorités. De 1998 à 2007, j'ai présidé la Cour européenne des droits de l'homme après y avoir occupé durant sept ans la fonction de juge, une activité qui n'était alors pas encore exercée à plein temps. La fonction de juge consiste à examiner des litiges et à leur apporter une solution tout au moins provisoire. Dans chaque nouveau cas, il faut mettre en balance des intérêts privés et publics différents. Cette tâche n'est pas toujours aisée, mais on ne peut s'y soustraire. Il faut accepter de ne pas être détenteur de la vérité absolue.

Que pouvez-vous obtenir par votre travail ?

La multitude de problèmes et de destins individuels auxquels on est confronté à la Cour européenne des droits de l'homme ne cesse de m'impressionner. On a toujours le sentiment de se situer au cœur même des événements, de fournir un travail important et constructif et de contribuer au bien non seulement d'un grand nombre d'individus, mais aussi de la Suisse et de l'Europe entière. C'est très gratifiant.

Présider la Cour, c'est bien sûr aussi la représenter à l'extérieur : visiter ou accueillir des juges suprêmes nationaux, des rois, des présidents d'Etat et des membres de gouvernement ; expliquer et faire comprendre son travail aux visiteurs et aux médias ; négocier avec les autorités du Conseil de l'Europe ; diriger les séances de la Grande Chambre forte de 17 juges ainsi que le plénum et de nombreux autres comités.

A votre avis, quels sont les principaux défis auxquels le Conseil de l'Europe sera confronté à l'avenir ?

Le terme « droits de l'homme » est désormais omniprésent. Politiques, médias, organisations non gouvernementales ou professeurs, tous l'utilisent fréquemment, tout en lui prêtant des sens différents. Les droits de l'homme portent en effet une empreinte différente selon le pays, la religion, la culture et l'histoire dans lesquels ils s'inscrivent. Ils ne sont pas figés, comme l'illustre la notion de « sphère privée » au sens de l'article 8 de la Convention européenne des droits de l'homme. A l'ère d'Internet et de la surveillance vidéo ou de la lutte contre le terrorisme, la vie privée est perçue différemment que par le passé dans les 47 Etats membres du Conseil de l'Europe. Le législateur national, puis les tribunaux nationaux et la Cour doivent sans cesse transposer dans la réalité une vision des droits de l'homme en constante évolution.



Luzius Wildhaber

Président du groupe d'experts chargé des questions électorales auprès de la Cour européenne des droits de l'homme et ancien président de la Cour

Cour européenne des droits de l'homme

De quoi vous occupez-vous concrètement ?

Au sein du Conseil de l'Europe, j'ai d'abord été membre de la Commission de Venise, depuis sa création, en 1990, jusqu'en 2006. Ensuite, j'ai siégé une année au Comité consultatif de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales. J'ai enfin eu l'honneur d'être élu juge à la Cour. A ces trois titres, je me suis efforcé de promouvoir les buts et les idéaux du Conseil de l'Europe que sont le renforcement de la démocratie et de l'Etat de droit, de la justice, du respect des droits de l'homme et des minorités. Je suis fier d'avoir pu apporter ma modeste contribution à la construction de l'édifice démocratique européen et, par là, à la consolidation de la paix.

Que pouvez-vous obtenir par votre travail ?

Par mon travail au Conseil de l'Europe, je pense avoir obtenu une amélioration des conditions de vie des quelque 800 millions de personnes qui peuplent notre continent. Leurs droits civils, politiques, économiques ou sociaux ont été mieux respectés. Car en protégeant l'homme contre la tyrannie et l'oppression, on favorise également le développement économique et social de nos sociétés. L'histoire du Conseil de l'Europe peut se diviser en deux parties, que sépare 1989, date de la chute du mur de Berlin. L'institution strasbourgeoise n'a certes pas été conçue pour les pays d'Europe centrale et orientale. Il n'empêche que ce sont eux qui, depuis près d'un quart de siècle, mobilisent l'essentiel de ses énergies. Mais n'est-il pas légitime que, au sein de la grande famille que constitue le Conseil de l'Europe, une attention particulière soit vouée à ceux qui en ont le plus besoin ?

A votre avis, quels sont les principaux défis auxquels le Conseil de l'Europe sera confronté à l'avenir ?

La démocratie, la justice, l'Etat de droit ne sont pas des valeurs acquises une fois pour toutes. Après quelques années d'existence de la Commission de Venise, certains prédisaient sa disparition lorsque les nouvelles démocraties se seraient dotées de constitutions et de législations conformes aux standards européens. Il n'en a rien été. Il en va de même pour la Cour : même des démocraties anciennes et solides sont souvent rappelées à l'ordre. L'un des défis du Conseil de l'Europe dans les années à venir est donc tout simplement de persévérer dans les efforts entrepris. Certes, de nouveaux problèmes ont surgi en Europe : minorités nationales, trafic d'êtres humains, cybercriminalité. Mais je voudrais mettre en garde contre la multiplication excessive des textes et des organismes. L'inflation législative peut en effet conduire à des doubles emplois, voire nuire à la cohérence du système.



Giorgio Malinverni

Professeur honoraire de l'Université de Genève, ancien juge à la Cour européenne des droits de l'homme

Cour européenne des droits de l'homme

De quoi vous occupiez-vous ?

De 1998 à 2006, j'étais juge à la Cour européenne des droits de l'homme, élu sur proposition de la Principauté de Liechtenstein. A ce titre, j'ai pris part à l'élaboration et l'adoption de décisions et jugements consécutifs à des requêtes, individuelles et étatiques, portant sur des violations alléguées de la Convention européenne des droits de l'homme. J'ai également participé activement aux efforts entrepris par la Cour pour mieux faire connaître ses activités et pour devenir plus performante.

A l'heure actuelle, je suis l'un des 34 membres de la Commission du droit international. Premier citoyen suisse à faire partie de cet organe subsidiaire de l'Assemblée générale des Nations Unies (ONU), je participe activement aux travaux de ce groupe, qui portent sur le développement progressif et la codification du droit international.

Que pouvez-vous obtenir par votre travail ?

Dans le cas d'un juge à la Cour européenne des droits de l'homme, la réponse paraît simple: en étudiant les requêtes – surtout celles émanant d'individus – puis en participant à la préparation de décisions et jugements, les membres de la Cour contribuent à l'application effective de la Convention sur les droits de l'homme. Malheureusement la Cour est devenue, depuis le début de ce siècle, la victime de son propre succès: elle est chroniquement surchargée. Il faudra donc réformer l'ensemble du système européen de protection des droits de l'homme. J'ai eu le privilège de pouvoir participer au début des travaux de réforme.

A votre avis, quels sont les principaux défis auxquels le Conseil de l'Europe sera confronté à l'avenir ?

Un grand défi est celui posé par l'adhésion de l'UE à la Convention européenne des droits de l'homme. C'est une question complexe qui doit trouver une solution: l'Europe ne peut se payer le luxe de deux systèmes de protection des droits de l'homme. Le Conseil de l'Europe doit préserver une existence autonome, dont le rayonnement ne coïncide pas avec celui de la Cour. Le Conseil ne doit ni ne peut justifier son existence simplement en invoquant celle de la Cour. Inversement, la Cour doit pouvoir bénéficier d'une certaine autonomie – surtout budgétaire – par rapport au Conseil.

Parmi les tâches du Conseil qui semblent être tombées en désuétude se trouve la négociation et la conclusion de traités européens. Il serait souhaitable que le Conseil de l'Europe ranime cette activité et qu'il ouvre les traités existants à la participation d'Etats tiers.



Lucius Caflisch

Membre de la Commission du droit international de l'ONU, ancien juge à la Cour européenne des droits de l'homme

Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe (CPLRE)

Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux a pour mission de promouvoir, à l'échelon local et régional, les structures gouvernementales et administratives démocratiques ainsi que la coopération transfrontalière. Il envoie des observateurs électoraux dans les Etats membres. Pour accomplir sa mission, il s'appuie sur des conventions telles que la Charte européenne de l'autonomie locale et la Charte des langues régionales ou minoritaires.

La Suisse compte douze membres au Congrès, dont six sont des suppléants.

www.coe.int/congress

De quoi vous occupez-vous concrètement ?

Je m'occupe de coopération interrégionale et d'autonomie régionale et locale. En tant qu'élu cantonal, ce dernier aspect me semble essentiel. En effet, le fédéralisme suisse très ancré dans nos institutions pourrait laisser croire que notre pays est définitivement le champion de la démocratie de proximité. Or, on voit que rien n'est jamais acquis dans des questions comme la répartition des compétences entre Confédération et cantons, la provenance des moyens financiers nécessaires aux tâches publiques ou encore la solidarité entre Confédération et cantons et entre ces derniers.

En ce sens, nous avons tout à gagner de notre participation au Congrès, pas seulement pour y apporter nos bonnes pratiques, mais aussi pour tirer parti de la dynamique de la Charte de l'autonomie locale dans le débat intérieur suisse.

Que pouvez-vous obtenir par votre travail ?

L'accès aux expériences de nos collègues étrangers sur des thèmes très concrets et actuels est utile pour les cantons et les communes suisses. Qu'il s'agisse de chômage et d'emploi, d'environnement, de transports, d'éducation, de développement ou de collaborations transfrontalières, nous avons là un cadre d'échanges dynamique et profitable à nos propres politiques publiques.

Savez-vous que des aspects qui concernent votre vie de tous les jours donnent lieu à des recherches, des débats puis des recommandations de référence du Congrès ?

C'est le cas dans des domaines aussi divers que la sécurité urbaine, l'égalité dans les services publics, la consommation responsable, l'engagement des jeunes dans la vie sociale et politique ou encore l'aménagement du territoire et le développement des régions.

A votre avis, quels sont les principaux défis auxquels le Conseil de l'Europe sera confronté à l'avenir ?

Pour moi, le Conseil de l'Europe devra relever trois grands défis d'avenir.

D'abord s'engager fortement contre la montée des extrémismes liés aux crises. Mais aussi accompagner la transition démocratique dans les pays du sud de la Méditerranée pour offrir de vraies perspectives aux populations concernées. Enfin s'engager sans relâche pour la reconnaissance de l'autonomie locale et régionale dans les Etats membre, contre les tendances centralisatrices qui riment souvent avec perte de substance démocratique.

Il est important que la Suisse puisse partager ces valeurs fondamentales avec ses partenaires étrangers, que ce soit dans les relations politiques, commerciales ou dans le domaine financier.



Philippe Receveur

Ministre et chef du Département de l'Environnement et de l'Équipement (JU, PDC), président de la délégation suisse auprès du CPLRE

Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe (CPLRE)

De quoi vous occupez-vous concrètement ?

Au sein de la Chambre des pouvoirs locaux du Congrès, je contribue, en qualité de représentant communal, au suivi de la situation en matière de démocratie locale. Nous observons les élections dans tous les pays membres ou rédigeons avec des experts des rapports sur l'état de la démocratie au niveau local, en nous fondant sur des recherches et des visites sur place. Nous tirons ainsi un bilan des améliorations apportées depuis le dernier rapport et faisons de nouvelles recommandations. Celles-ci sont ensuite débattues lors de la session du Congrès, puis approuvées afin de pouvoir être mises en œuvre. J'ai choisi ce domaine car il donne lieu à des applications concrètes. L'autonomie dont jouissent les communes en Suisse est très importante et va parfois bien au-delà des principes de la Charte européenne de l'autonomie locale.

Que pouvez-vous obtenir par votre travail ?

Des suggestions concrètes et constructives aident à améliorer progressivement un système politique ou un modèle d'organisation. N'ayant pas encore 25 ans, les démocraties d'Europe de l'Est, par exemple, sont encore en pleine évolution. Leurs administrations locales souhaitent ici tirer profit de notre expérience, qui est très appréciée. L'autonomie des communes et des municipalités devrait (doit) peu à peu être renforcée, car elle comporte de nombreux avantages. Les citoyens peuvent notamment utiliser les fonds sur place de manière ciblée, afin d'en faire bénéficier la population de façon directe et optimale. En tant qu'élus, nous adoptons une démarche pragmatique et l'expérience montre que nous sommes en général bien accueillis dans les pays membres.

A votre avis, quels sont les principaux défis auxquels le Conseil de l'Europe sera confronté à l'avenir ?

La majorité des Etats membres du Conseil de l'Europe se sont engagés à appliquer la Charte européenne de l'autonomie locale. Les flux financiers constituent l'outil le plus adéquat pour mesurer le degré d'autonomie des communes. Ces dernières années, la crise financière et économique mondiale a mis à mal les finances de l'Etat dans de nombreux pays européens. Les impôts étant perçus la plupart du temps de façon centralisée, les communes et les villes doivent attendre que les fonds qui leur reviennent leur soient versés. Se trouvant au plus bas niveau de l'appareil étatique, elles sont néanmoins les premières touchées par les plans d'austérité, qui restreignent massivement leur autonomie. Il existe dans ce domaine un important potentiel d'action et de nombreux défis qu'il convient de relever au regard des expériences accumulées jusqu'à présent.



Beat Hirs

Président de la commune de Rorschacherberg SG (PLR), membre de la délégation suisse auprès du CPLRE

Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe (CPLRE)

De quoi vous occupez-vous concrètement ?

Dans le cadre d'une mission internationale d'observation électorale, je me rends en Macédoine, où les élections s'accompagnent souvent de débordements. Il est particulièrement important à mes yeux que des élections s'inscrivent dans un processus équitable, transparent, organisé et encadré par des règles précises.

Il y a douze ans, lors des élections de remplacement des conseillers municipaux à Winterthour, mon adversaire a obtenu une voix de plus que moi sur les 27000 voix exprimées. Un comité à dominante bourgeoise a décrété que la victoire revenait au candidat bourgeois. L'introduction d'une procédure de recours a donné lieu à un recomptage des voix qui a déterminé que j'avais remporté le scrutin d'une voix. Un encadrement des élections par des règles précises a une importance capitale, à Winterthour, en Macédoine comme partout ailleurs. Je veux y contribuer.

Que pouvez-vous obtenir par votre travail ?

Après douze ans passés au Conseil municipal de Winterthour, je me voyais au centre du monde. A force d'être focalisé sur ses problèmes, on finit par penser qu'ils sont démesurément graves. Les débats au sein du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux montrent à quel point nos problèmes à Winterthour sont infimes en comparaison avec ceux que rencontrent d'autres communes européennes. Nous pouvons cependant tous bénéficier des expériences des autres, par exemple sur la question des conditions de vie des Roms. Dans les pays de l'Est, les membres de cette communauté n'ont souvent pas accès à l'éducation, aux soins ni à des professions rémunératrices. Ils sont ainsi de plus en plus nombreux à demander l'asile en Occident. Le Congrès permet à des responsables politiques locaux des pays de l'Est et des pays occidentaux d'échanger leurs expériences dans l'intérêt du progrès social.

A votre avis, quels sont les principaux défis auxquels le Conseil de l'Europe sera confronté à l'avenir ?

Face aux grands défis politiques que représentent le chômage des jeunes, la crise financière, l'instabilité de l'euro, le changement climatique, des organisations supranationales telles que l'Union européenne (UE) sont nécessaires.

Il est également primordial que le respect des droits de l'homme, des droits fondamentaux démocratiques et de l'état de droit soit encouragé. Sur ce point, le Conseil de l'Europe effectue un travail important, en particulier dans les jeunes démocraties d'Europe. Il observe les événements qui s'y déroulent et leur donne, ainsi qu'à l'UE, de précieuses recommandations. Il est cependant à craindre que l'influence du Conseil de l'Europe s'amoinsse dès que ces pays, souvent très critiqués, accéderont à l'UE.



Pearl Pedernana

Conseillère municipale et directrice des travaux publics de Winterthour (PS), membre de la délégation suisse auprès du CPLRE

Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe (CPLRE)

De quoi vous occupez-vous concrètement ?

Je suis l'un des représentants des communes suisses au sein de la Chambre des pouvoirs locaux du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux (CPLRE), qui comprend, outre cette Chambre, celle des régions. Le Congrès siège deux fois par année, à Strasbourg. La délégation suisse au CPLRE est composée de 6 titulaires et 6 suppléants, nommés par le Département fédéral des affaires étrangères DFAE sur proposition pour moitié par la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) et pour moitié par les trois associations de communes que sont l'Union des villes suisses (UVS), l'Association des communes suisses (ACS) et l'Association suisse du Conseil des communes et régions d'Europe (ASCCRE). Je suis par ailleurs Syndic de Montreux et Président de l'ASCCRE.

Que pouvez-vous obtenir par votre travail ?

Les chartes du Conseil de l'Europe ont une implication sur les pratiques et les législations suisses. A ce titre, il est important que la voix suisse des communes, des cantons et de la Confédération soit portée dans les débats et les décisions. Cette participation est aussi très intéressante par les échanges fort utiles d'expériences et de compétences. Le CPLRE assume aussi un rôle particulier dans le contrôle de la mise en œuvre démocratique du respect de l'autonomie régionale et locale au sein des pays membres. Grâce à des analyses spécifiques à chaque Etat, à l'observation sur le terrain des élections et à la mise à disposition de divers spécialistes et chercheurs, le CPLRE et le Conseil de l'Europe participent à la bonne implantation des droits fondamentaux démocratiques dans le respect des sociétés et de leurs autorités de proximité.

A votre avis, quels sont les principaux défis auxquels le Conseil de l'Europe sera confronté à l'avenir ?

Sans aucun doute, le Conseil de l'Europe est mal connu, voire confondu avec l'Union européenne. Or le Conseil de l'Europe a un rôle important. Tout d'abord, sa dimension géographique couvre l'entier du continent. Ensuite, ses modes d'action et priorités sont essentiels pour le développement démocratique des sociétés aux cultures et histoires pourtant fort différentes. Communiquer est donc un défi majeur. Il s'agira aussi de déterminer de nouvelles chartes en regard des nouveaux défis des Etats et collectivités locales membres. Le renforcement des actions en faveur des droits de l'homme est également une des priorités majeures du Conseil de l'Europe, qui a une spécificité fondamentale à ce sujet sur l'ensemble de notre continent européen.



Laurent Wehrli

Syndic de Montreux (PLR), membre de la délégation suisse auprès du CPLRE

Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe (CPLRE)

De quoi vous occupez-vous concrètement ?

Au sein de la Chambre des régions du Congrès, notre travail est consacré à la crise financière et économique qui sévit actuellement dans de nombreux pays européens, la conjoncture économique étant le fondement de la stabilité et la démocratie. En tant qu'observateurs électoraux, nous dressons des états des lieux critiques et impartiaux de la situation locale, ce qui nous permet de signaler les progrès, les lacunes et les domaines dans lesquels il faut agir afin de faire respecter l'état de droit, les droits de l'homme et l'autonomie démocratique au niveau régional. En ma qualité de vice-président de la Chambre des régions et membre de la Commission de monitoring, je suis favorable à des prises de positions claires et à la mise en évidence des dysfonctionnements.

Que pouvez-vous obtenir par votre travail ?

Les Etats membres du Conseil de l'Europe se sont accordés sur des valeurs communes et se sont engagés à les appliquer, au-delà des différences historiques, culturelles, économiques et sociales qui les séparent. Dans les débats officiels comme dans les dialogues interpersonnels, je plaide pour le respect et la concrétisation de nos valeurs communes, qui constituent une condition essentielle et non négociable à la paix, à la cohésion sociale et à la prospérité économique. Si je présente volontiers à mes interlocuteurs l'apport positif de la démocratie directe en Suisse et les réussites de notre pays fédéraliste, je leur rappelle cependant que le modèle helvétique ne peut être exporté tel quel dans d'autres pays.

A votre avis, quels sont les principaux défis auxquels le Conseil de l'Europe sera confronté à l'avenir ?

Mon engagement à la présidence de la Conférence du Rhin Supérieur, dans laquelle la Suisse siège aux côtés de la France et de l'Allemagne, m'a appris qu'une solide base de confiance était un atout décisif pour surmonter les conflits de façon constructive.

Le renforcement et le développement de cette culture de la confiance, dont les relations interpersonnelles constituent le terreau, représentent pour la Chambre des régions l'un des principaux défis à relever si elle veut présenter un front uni et décidé contre ceux qui prônent les nationalismes, les séparatismes et l'exclusion comme prétendus remèdes à la crise économique et financière. Parallèlement, la Chambre des régions doit également veiller à ce que nos acquis démocratiques et nos ressources naturelles ne soient pas sacrifiés sur l'autel du redressement économique.



Urs Wüthrich

Conseiller d'Etat et chef du Département de la formation, de la culture et du sport (BL, PS), membre de la délégation suisse auprès du CPLRE et vice-président de la Chambre des régions

Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe (CPLRE)

De quoi vous occupez-vous concrètement ?

Depuis plus de douze ans, je participe aux sessions plénières du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe ainsi qu'aux réunions de diverses commissions. Je travaille concrètement sur la question de la démocratie au niveau communal et régional (dans le cas particulier de la Suisse et de ses cantons). J'ai eu le grand honneur de présider la délégation suisse de 2008 à 2012, une période de grands changements pour cette organisation, notamment en ce qui concerne les modes de travail au niveau européen. Deux questions m'ont particulièrement occupé : le développement des nouvelles technologies et les agences de la démocratie locale (ADL). Les ADL ont contribué à la diffusion d'approches démocratiques dans les pays d'Europe de l'Est, particulièrement le sud-est de l'Europe, où certaines communes suisses étaient très présentes.

Que pouvez-vous obtenir par votre travail ?

Je peux contribuer à faire connaître les grandes valeurs qui nous lient à l'Europe, grâce aux mass médias (surtout la presse et la télévision du Tessin, le canton que je connais le mieux). J'ai été confronté à de grandes difficultés liées au manque général de connaissance des institutions européennes dans la population suisse. Les échanges entre notre pays et les autres Etats peuvent certainement être le moteur d'une croissance réciproque qui s'accompagne de l'adoption et de la reconnaissance, non seulement sur le plan formel, mais également sur celui du fond, de résolutions sur les droits fondamentaux de l'individu et de la société.

A votre avis, quels sont les principaux défis auxquels le Conseil de l'Europe sera confronté à l'avenir ?

La mission du Conseil de l'Europe n'est pas de rédiger des lois, mais d'interpréter des principes qui constituent le fondement d'une conception commune de la paix et de la vie en société. Ces défis consistent à surmonter l'égoïsme, les particularismes et les nationalismes, pour aller à la rencontre de l'autre et partager de nouvelles formes d'interactions, qui nous permettront de construire ensemble une société harmonieuse, caractérisée par un maximum de respect et d'écoute mutuels. Pour la Suisse, faire partie du Conseil et du Congrès est un moyen concret de contribuer à créer le monde de demain, un monde dont les solutions seront le fruit de consensus et non le résultat de conflits.



Dario Ghisletta

Conseiller municipal suppléant de Bellinzone (PS) et ancien président du Grand Conseil tessinois, membre suppléant de la délégation suisse auprès du CPLRE

Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe (CPLRE)

De quoi vous occupez-vous concrètement ?

Je suis depuis peu membre suppléante de la délégation suisse au sein de la Chambre des régions du Congrès. Cette mission, ambitieuse et stimulante, m'apparaît comme un grand privilège. Je me félicite de pouvoir me concentrer à l'avenir, dans cette Chambre, sur la gouvernance locale, la démocratie et l'autonomie des communes, des villes et des régions, dans les limites imposées par les domaines d'activité du Conseil de l'Europe, d'avoir ainsi voix au chapitre et de pouvoir obtenir des résultats.

Que pouvez-vous obtenir par votre travail ?

Les échanges d'expériences et de connaissances élargissent l'horizon, un avantage dont nous profitons dans les comités. Concrètement, je peux mettre à profit mes compétences et mon expérience de conseillère d'Etat et de citoyenne suisse au sein de la Chambre et contribuer au développement de modèles de méthodes optimales pour les communes et les régions. Chaque modèle ne convenant pas à toutes les régions, il est important de pouvoir discuter ouvertement et de manière constructive en vue de développer et d'adapter des méthodes fondées sur l'expérience.

A votre avis, quels sont les principaux défis auxquels le Conseil de l'Europe sera confronté à l'avenir ?

L'Europe est en constante évolution, ce qui influe sur la perception des missions clés du Conseil de l'Europe, à savoir les droits de l'homme, la démocratie et l'état de droit. L'expérience a montré que l'unique solution à une crise financière et économique telle que celle qui sévit depuis plusieurs années réside dans une union des forces en Europe, et qu'il est d'autant plus important, en pareille situation, de ne pas négliger l'autonomie des régions.

L'enjeu restera de faire progresser la communauté vers la stabilité politique et la paix sociale malgré les diversités, afin que l'individualité des régions s'exprime comme un atout et non comme une menace. Le besoin de sécurité ne doit pas servir de prétexte au non respect des droits de l'homme. Le maintien d'un tel équilibre restera à l'avenir une tâche majeure du Conseil de l'Europe.



Heidi Hanselmann

Conseillère d'Etat et cheffe du département de la santé (SG, PS),
membre suppléante de la délégation suisse auprès du CPLRE

Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe (CPLRE)

De quoi vous occupez-vous concrètement ?

La cohésion de l'Europe doit se faire en partant de la base vers le sommet. L'histoire nous enseigne que tout ce qui suit un mouvement différent est voué à un avenir instable. Chaque édifice doit reposer sur des fondations solides. Les représentants de commune prêtent une oreille attentive à ce qui émane de la base. C'est notre pain quotidien. L'arrogance n'a pas droit de cité. Nous avons l'habitude d'aller vers les gens. Nous rejetons les solutions irréalistes et compliquées, que nul ne comprend ou ne prend au sérieux.

Pour moi, la question consiste donc moins de savoir comment intituler un sujet et quelles solutions sont proposées que de déterminer quelle conception nous avons de la vie dans une société démocratique et libre. La responsabilité de chacun par rapport à ses actes est toujours déterminante.

Que pouvez-vous obtenir par votre travail ?

Les bonnes idées sont toujours contagieuses. L'interopérabilité qui caractérise aujourd'hui les relations nous permet de ne plus seulement copier les approches novatrices mais de vérifier si elles peuvent être appliquées localement, et éventuellement de les adapter à cette fin.

A mes yeux, il importe moins de faire intervenir simultanément toutes les mesures prises que d'adapter aux besoins du moment des actions qui bénéficient du soutien de la population locale. C'est indispensable. Nous pouvons nous donner du courage ou faire avancer les choses dès lors que nous en avons quelque expérience. L'échange d'idées est l'un des outils les plus efficaces dont nous disposons. Fort heureusement, la concurrence locale disparaît. Seuls comptent les progrès accomplis ensemble.

A votre avis, quels sont les principaux défis auxquels le Conseil de l'Europe sera confronté à l'avenir ?

Le plus grand défi consiste à faire prendre conscience de l'importance de la cohésion par-delà les frontières et les différences linguistiques et ethniques. L'objectif peut être de ne pas tendre vers l'égalitarisme mais vers la dignité de l'existence dans le respect des choix de chacun.

La diversité exige cependant toujours beaucoup de tolérance. De tels projets sont complexes et peuvent exposer à des revers. Les gouvernements et les responsables à tout niveau peuvent à chaque instant être tentés de s'écarter de la voie de la vertu. Mais l'esprit de cohésion et l'appartenance à un vaste réseau sont autant de renforts aux bonnes volontés qui ont en ligne de mire le bien-être inscrit dans la durée. Il est toujours bon de le rappeler à ceux qui seraient sur le point de l'oublier.



Marianne Hollinger

Présidente de la commune de Aesch BL (PLR), membre suppléante de la délégation suisse auprès du CPLRE

Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe (CPLRE)

De quoi vous occupez-vous concrètement ?

En ma qualité de membre suppléant de la Chambre des régions du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux, je suis amené à participer à des visites de suivi dans les Etats membres du Conseil de l'Europe. L'objectif de ces visites est pour l'essentiel de clarifier l'application de la Charte européenne de l'autonomie locale sur place. Il s'agit de brèves missions au cours desquelles sont organisées un certain nombre de rencontres avec des élus, des responsables parlementaires ou institutionnels ainsi que des hauts fonctionnaires. Nous apprécions à cette occasion l'autonomie des collectivités locales, l'adéquation des structures administratives, les conditions d'exercice de la démocratie au sens large. C'est précisément ce que j'ai fait en Lettonie en 2010.

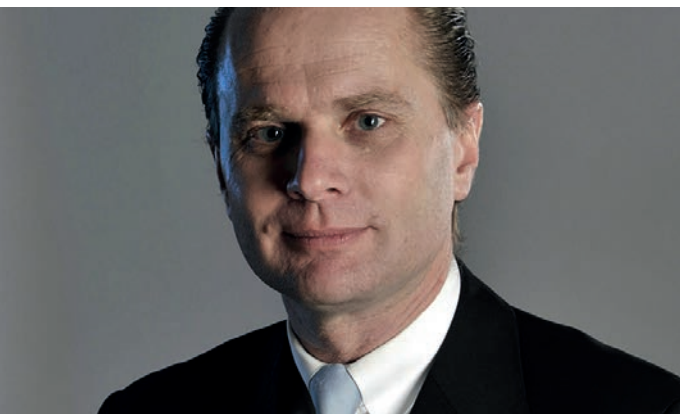
Que pouvez-vous obtenir par votre travail ?

Ces missions débouchent sur un rapport très fouillé qui doit tenir compte des remarques déjà formulées dans les rapports précédents, de façon à ce que le suivi de nos observations soit assuré dans la durée. Mais ce rapport n'est pas destiné qu'à grossir les rayonnages de Strasbourg. Une fois validé, il est envoyé aux autorités du pays concerné pour qu'elles puissent prendre position. Un projet de recommandation, le cas échéant de résolution, le prolonge, que le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux adopte. Ce sont des étapes qui peuvent paraître un peu lourdes, mais qui visent un but absolument noble : s'assurer que la Charte européenne de l'autonomie locale est respectée et avec elle un certain nombre de droits. C'est pour moi une façon d'œuvrer en faveur du fédéralisme appliqué à l'Europe.

A votre avis, quels sont les principaux défis auxquels le Conseil de l'Europe sera confronté à l'avenir ?

Je suis un ardent défenseur, aussi bien dans notre pays que sur le plan européen, des compétences liées au pouvoir de proximité. D'elles dépend la liberté des Etats, d'elles dépend celle de nos cantons suisses.

Si l'on entend que l'Europe retrouve du crédit, il convient de mettre un terme au processus de centralisation latente qui, selon moi, la mine par manque d'égards vis-à-vis des Etats et de leurs particularismes. Un pouvoir n'est légitime et les décisions qu'il prend ne sont comprises que si ces dernières sont proches des administrés. Ainsi l'Europe doit elle aussi, à sa manière, incarner cette conception fondamentale de la chose publique. Tel est l'un des rôles cruciaux que peut jouer le Conseil de l'Europe.



Philippe Leuba

Conseiller d'Etat et chef du Département de l'économie et du sport (VD, PL), membre suppléant de la délégation suisse auprès du CPLRE

Conférence des OING

Faisant le lien entre les responsables politiques et les citoyens, la Conférence des organisations internationales non gouvernementales représente la société civile au Conseil de l'Europe. Elle entend, au travers d'initiatives et de coopérations, renforcer le rôle de la société civile dans le processus démocratique et améliorer les relations entre ONG et autorités.

www.coe.int/ngo

De quoi vous occupez-vous concrètement ?

Je préside la Conférence des OING du Conseil de l'Europe depuis janvier 2009. Cette dernière regroupe un réseau européen de près de 400 fédérations d'associations internationales qui bénéficient du « statut participatif » d'Organisations Internationales Non Gouvernementales auprès du Conseil de l'Europe. Ce statut – originalité mondiale, dès 1952 – vise à faciliter une réelle contribution de la société civile organisée sur les valeurs défendues et promues par le Conseil de l'Europe. En outre, ce statut est une « reconnaissance politique du rôle des ONG au sein du Conseil de l'Europe ». Présider un tel réseau de femmes et d'hommes qui au quotidien s'engagent, très souvent bénévolement, implique une écoute et une capacité à réagir, rapidement mais avec discernement, aux événements.

Que pouvez-vous obtenir par votre travail ?

A titre d'exemple, le fruit de nos travaux a permis, lors de la Réforme de la Cour européenne des droits de l'homme de persuader les Etats de privilégier la dimension humaine plutôt qu'une mesure économique, notamment en s'abstenant de faire payer le requérant lors d'une procédure de violation des droits par un Etat.

Dans le domaine de l'état de droit, nous avons réalisé et fait reconnaître par les Etats un Code de bonne pratique pour la participation civile aux processus décisionnels. En termes de « vivre ensemble », nous avons élaboré un outil de dialogue permettant à des « facilitateurs » de mener des actions de terrains, notamment lors de conflits. Afin que nos associations arrivent à exercer leurs missions, nous disposons d'un Conseil d'experts qui évalue les législations nationales en matière de droits des associations.

A votre avis, quels sont les principaux défis auxquels le Conseil de l'Europe sera confronté à l'avenir ?

Deux principaux défis sont devant nous : celui des effets de la pauvreté d'une partie grandissante de la société laquelle va se soulever et générer des bouleversements sociaux de grande ampleur et celui du vivre ensemble, car le rejet de l'autre, le refus de la différence, cristallisera encore plus les haines et la xénophobie.

Ces questions n'en sont qu'à leur début et heureusement que le Conseil de l'Europe y travaille déjà. Au sein de la Conférence des OING, nous agissons comme un « amortisseur social ». Il nous faut, pour conduire ce travail en commun, être reconnu comme un interlocuteur avéré: non seulement auprès des différents pouvoirs nationaux, locaux et internationaux, y compris les plus hauts niveaux de représentation et de décision, mais aussi auprès des acteurs du terrain au quotidien.



Jean-Marie Heydt

Président de la Conférence des OING

Conférence des OING

De quoi vous occupez-vous concrètement ?

D'aucuns disent que les dirigeants n'en font qu'à leur tête ; voilà une raison de plus pour chercher encore davantage à faire entendre notre voix ! L'occasion nous en est justement offerte au Conseil de l'Europe. Les personnes engagées dans des associations et fédérations ont été autorisées à y participer dès 1952 au même titre que les ambassadeurs et les parlementaires.

Près de 400 organisations internationales non gouvernementales (OING) jouissent aujourd'hui d'un statut participatif au Conseil de l'Europe et travaillent activement sur des thèmes variés. Elles fournissent des informations sur les atteintes aux droits de l'homme et les abus de pouvoir que leur transmettent leurs associations nationales et locales. Je représente le mouvement ATD Quart Monde et préside également la Commission Droits de l'homme de la Conférence.

Que pouvez-vous obtenir par votre travail ?

Les OING mettent en rapport la détresse humaine et les conventions du Conseil de l'Europe, et ne démontent pas jusqu'à ce que les Etats prennent des mesures concrètes sur place et respectent leurs engagements. Elles mettent le doigt sur des points sensibles. En Europe également, des personnes souffrent de la pauvreté, sont muselées, victimes de la torture, de discriminations, d'oppression, d'iniquités judiciaires ou travaillent dans des conditions inhumaines.

Nous devons particulièrement insister sur certaines atteintes aux droits de l'homme telles que les violences faites aux femmes, les mauvaises conditions d'accès à l'éducation et la faiblesse de l'espérance de vie dans les couches de population touchées par la pauvreté. Nous devons ensuite rassembler de nombreux alliés afin d'obtenir des représentants des gouvernements qu'ils agissent.

A votre avis, quels sont les principaux défis auxquels le Conseil de l'Europe sera confronté à l'avenir ?

Le plus grand défi consiste à éveiller l'intérêt des populations des 47 Etats membres pour le Conseil de l'Europe et sa politique de sorte qu'ils se mobilisent en faveur des objectifs visés par cette institution et tirent parti de ses nombreux instruments. Il ne faut pas attendre d'aide financière de la part de cette institution qui a déjà trop peu de moyens pour elle-même.

A ses côtés, on peut en revanche créer un monde meilleur, et cela devrait être mieux communiqué. Les droits de l'homme et la démocratie, valeurs que le Conseil s'engage à défendre, ne sont pas des concepts abstraits mais des éléments nécessaires à l'épanouissement et au bonheur de tout individu. Le Conseil de l'Europe devrait être plus proche du quotidien des populations. Les citoyens européens devraient avoir des échanges avec les collaborateurs travaillant au Conseil de l'Europe. Le travail du Conseil y gagnerait beaucoup en efficacité.



Annelise Oeschger

Présidente de la Commission Droits de l'homme de la Conférence des OING

Commission de Venise

(Commission européenne pour la démocratie par le droit)

La Commission de Venise se consacre au développement du droit constitutionnel en Europe. Son action s'articule autour des valeurs fondamentales du Conseil de l'Europe : droits de l'homme, démocratie et prééminence du droit. Elle joue par exemple un rôle prépondérant dans l'élaboration de constitutions et de lois électorales en Europe et ailleurs.

www.venice.coe.int

De quoi vous occupez-vous concrètement ?

En tant que membre d'une délégation de la Commission de Venise, j'ai par exemple conduit des débats sur les valeurs fondamentales du Conseil de l'Europe avec l'Assemblée constituante à Tunis. J'ai été rapporteure pour diverses études, portant notamment sur la révision constitutionnelle, l'état de droit ou le lobbyisme.

Par ailleurs, j'ai lancé et accompagné une conférence réalisée par la Commission et la faculté de droit de l'Université Goethe à Francfort-sur-le-Main sur le thème des droits de l'homme et de la souveraineté du peuple en Europe. Les exposés et les discussions ont été publiés en anglais par la Commission, tandis qu'une version allemande a été publiée par la maison d'édition Campus. Les deux éditions comprennent une préface signée de ma plume.

Que pouvez-vous obtenir par votre travail ?

Les études, les publications et les analyses de la Commission sont largement diffusées, en particulier auprès des autorités des Etats membres. En outre, la Commission conseille les différents Etats sur des questions polémiques. Le dialogue ainsi mené entre les autorités d'un Etat et les délégations de la Commission peuvent aboutir à des résultats positifs. Le plénum de la Commission et les sous-commissions constituent également des plateformes participatives, au sein desquels les participants peuvent exprimer leurs opinions sur des questions constitutionnelles. Du point de vue européen, la tradition constitutionnelle helvétique comporte quelques particularités, et pas seulement dans le domaine de la démocratie directe. Cette tradition enrichit encore la diversité qui caractérise l'Europe en matière constitutionnelle.

A votre avis, quels sont les principaux défis auxquels le Conseil de l'Europe sera confronté à l'avenir ?

La Commission de Venise devra avant tout non seulement élaborer des études d'ordre général, mais aussi analyser les constitutions et les lois des « nouvelles démocraties » d'Europe centrale et de l'Est. Cette focalisation géographique n'est pas le fait d'un programme volontaire, mais résulte de l'intensité des activités législatives et des innovations enregistrées dans la région.

Les traditions des « anciennes démocraties » ont fortement influencé les valeurs fondamentales de l'Europe. La variété des constitutions est une richesse de l'Europe, qu'il s'agit de conserver et de développer. Dans cette perspective, la Commission est toujours heureuse d'être appelée à fournir son expertise sur les révisions constitutionnelles importantes des Etats de l'Ouest.



Gret Haller

Ancienne présidente du Conseil national, membre de la Commission de Venise depuis 2006

Comité européen pour la prévention de la torture (CPT)

Le Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT) visite à intervalles réguliers des prisons, des centres de détention pour mineurs, des postes de police, des centres de rétention, des hôpitaux psychiatriques ou encore des foyers sociaux.

Les 47 Etats membres du Conseil de l'Europe ont signé la Convention européenne pour la prévention de la torture.

www.cpt.coe.int

De quoi vous occupez-vous concrètement ?

En tant que médecin, je m'occupe plus particulièrement des questions de santé. L'interniste que je suis, ancien responsable de la médecine pénitentiaire genevoise, a la charge de « scanner » le service médical de l'établissement visité. Pratiquement je cherche à savoir si les soins dont bénéficient les détenus sont de niveau équivalent à ce qu'ils pourraient obtenir s'ils étaient libres.

Ma seconde spécialité de médecin légiste me conduit également à me charger de l'examen des personnes qui allèguent avoir été mal traitées ou torturées. Je me rends aussi parfois à l'institut de médecine légale local afin de m'entretenir avec le confrère qui a pratiqué l'autopsie d'un détenu décédé en détention. Je tente alors de répondre aux questions suivantes : est-ce bien une mort naturelle, un accident, un suicide ou plutôt une exécution extra judiciaire ?

Que pouvez-vous obtenir par votre travail ?

Globalement, une amélioration des conditions de détention. La tâche est ardue, car d'un côté les Etats renâclent habituellement à dépenser de l'argent pour les lieux de privation de liberté, notamment pénale. D'autre part les mauvaises habitudes des personnels chargés de la privation de liberté sont souvent bien ancrées dans les mentalités. Sans même évoquer les pays dans lesquels de graves tensions politiques, parfois militaires conduisent inmanquablement à de sérieux dérapages !

Au niveau des plus hauts responsables du pays, il s'agit d'une part de trouver ensemble les garde-fous qui doivent permettre d'éviter les mauvais traitements, et d'autre part de réfléchir à la formation, notamment dans le domaine des droits de l'homme, de celles et ceux qui travaillent au front de la détention.

Il s'agit bien de prévenir et non pas de juger, encore moins de sanctionner !

A votre avis, quels sont les principaux défis auxquels le Conseil de l'Europe sera confronté à l'avenir ?

Un Etat qui se limite à enfermer dans une perspective purement sanctionnelle adopte déjà un comportement inhumain. Une grande proportion de nos délinquants est en effet des victimes du cadre socio-affectif inadéquat dans lequel ils ont grandi. Ces « cabossés de la vie » doivent être aidés et non pas punis !

Voilà à mon sens quel est pour l'avenir le principal défi du Conseil de l'Europe dans le domaine de la privation de liberté.



Jean-Pierre Restellini

Médecine légale et médecine interne FMH et juriste, président de la Commission nationale de prévention contre la torture (CNPT suisse), vice-président du CPT

Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI)

La Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) a pour mission de lutter contre toute forme de discrimination raciale, de xénophobie et d'antisémitisme. Elle examine la législation des Etats membres et le résultat des mesures contre le racisme et émet des recommandations concrètes pour la pratique en matière de lutte contre le racisme et de protection des victimes de discrimination et de violence racistes.
www.coe.int/ecri

De quoi vous occupez-vous concrètement ?

En tant que membre de l'ECRI, je traite des questions ayant trait à toutes les formes de racisme et de xénophobie. Chaque Etat membre est représenté au sein de la Commission. Mes collègues sont avant tout d'anciens ministres, diplomates, juges, chercheurs (surtout en droit et en sciences sociales) et journalistes ; le représentant islandais est même théologien.

Les membres de l'ECRI travaillent de manière indépendante par rapport au gouvernement qu'ils représentent. Lors des trois sessions plénières organisées chaque année, nous adoptons notamment des recommandations générales et traitons des rapports relatifs à des pays. Nous contrôlons également régulièrement la situation sur place. Ainsi, je me rends une semaine en Slovénie au printemps 2013 avec une délégation de l'ECRI.

Que pouvez-vous obtenir par votre travail ?

Avec ses recommandations et ses rapports, l'ECRI a un impact sur les gouvernements et les administrations des Etats membres du Conseil de l'Europe ainsi que sur la société civile. Je pense notamment aux recommandations contre l'antisémitisme et l'islamophobie, contre la xénophobie dans le cadre de manifestations sportives et sur Internet ou à la protection des populations roms.

Il s'agit de dénoncer avec un regard critique les comportements fautifs, de sensibiliser le public et de le mobiliser contre les diverses formes de racisme. J'ai aussi rédigé à plusieurs reprises des travaux scientifiques relevant du domaine de l'ECRI, notamment dans l'objectif de renforcer l'influence de la Commission sur la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme.

A votre avis, quels sont les principaux défis auxquels le Conseil de l'Europe sera confronté à l'avenir ?

A mon avis, la crise économique et institutionnelle qui frappe l'Union européenne a pour effet de renforcer le profil du Conseil de l'Europe. Celui-ci constitue le véritable gardien des valeurs de l'Europe. Contrairement à la Cour européenne des droits de l'homme, qui réagit avec un retard souvent important par rapport aux événements, l'ECRI et d'autres institutions de suivi des droits de l'homme rattachées au Conseil de l'Europe peuvent entretenir un contact direct avec les autorités et la population, et réagir ainsi de manière beaucoup plus rapide et globale. Actuellement, l'importance des fonctions du Conseil de l'Europe, exception faite de la Cour, est clairement sous-estimée du point de vue politique et financier. Il s'agit là selon moi de l'une des principales faiblesses du fonctionnement du Conseil de l'Europe.



Daniel Thürer

Professeur de droit international public et membre de l'ECRI

Comité consultatif de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales

Le Comité consultatif est chargé d'examiner les rapports périodiques des Etats membres de la Convention-cadre et de donner son avis au Comité des ministres. Afin de se faire leur propre idée, les experts indépendants qui le composent se rendent régulièrement sur place pour y rencontrer des parlementaires, des représentants de minorités nationales, des organisations non gouvernementales, des spécialistes des droits de l'homme et d'autres interlocuteurs pertinents.

www.coe.int/minorities

De quoi vous occupez-vous concrètement ?

Membre actif du Comité consultatif pendant quatre ans (2008-2012) et vice-présidente (2010-2012), j'ai récemment été réélue en tant que membre additionnel au nom de la Suisse. Pendant mon mandat, j'ai participé pleinement à toutes les activités du comité et présidé ses séances à de nombreuses occasions. De plus, j'ai dirigé des groupes de travail qui se sont rendus sur le territoire des Etats parties. Il est essentiel d'avoir un dialogue franc et direct avec tous les acteurs concernés in situ.

Ma réélection me donne le droit d'examiner le rapport de la Suisse et le projet d'avis consultatif, de faire des remarques et de fournir des informations. Pour respecter un tournus équitable au comité de tous les Etats parties, je serai de nouveau éligible en tant que membre actif dans plusieurs années.

Que pouvez-vous obtenir par votre travail ?

L'application de la Convention-cadre est primordiale pour un Etat plurilingue comme la Suisse. Cet instrument consacre des droits au bénéfice des personnes appartenant à une minorité nationale. Les autorités à tous les niveaux de l'Etat sont obligées d'adopter des mesures positives pour protéger ces personnes afin de mettre en œuvre concrètement les garanties de la Convention. Elles jouissent d'une large marge d'appréciation dans le choix des mesures à prendre.

En Suisse, les gens du voyage et les minorités linguistiques bénéficient tout particulièrement de ces mesures. Les recommandations faites par le comité incitent souvent les autorités fédérales et cantonales à améliorer la mise en œuvre de la Convention. La jurisprudence récente et la nouvelle législation fédérale en témoignent.

A votre avis, quels sont les principaux défis auxquels le Conseil de l'Europe sera confronté à l'avenir ?

La discrimination – fondée notamment sur l'ethnie, la langue ou la religion – constitue un problème au sein de beaucoup d'Etats, lequel doit être abordé de manière plus soutenue. Les Etats doivent encourager davantage l'enseignement et l'application des droits de l'homme car les violations en la matière sont souvent commises par ignorance.

Le public, les forces de l'ordre, les autorités administratives et même les juges font trop souvent preuve d'intolérance et de préjugés à l'égard des catégories les plus vulnérables et défavorisées de la population. Il est urgent de rendre plus efficace le fonctionnement de la Cour européenne des droits de l'homme. Des moyens adéquats pour réduire le retard considérable dans l'examen des requêtes pendantes doivent être trouvés dans un proche avenir.



Barbara Wilson

Professeur de droit international public aux universités de Lausanne et de Chambéry (France), membre additionnel du Comité consultatif de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales

Groupe d'Etats contre la corruption (GRECO)

Le GRECO veille au respect des normes anti-corruption du Conseil de l'Europe dans les Etats membres et émet des recommandations. L'examen est effectué périodiquement, en fonction de thèmes définis : prévention et lutte contre la corruption dans l'administration publique, dans le système judiciaire et dans les parlements, droit pénal, transparence du financement des partis et des campagnes électorales, etc. La lutte contre la corruption est l'une des priorités du Conseil de l'Europe.

Le GRECO compte 49 pays membres (48 Etats européens et les Etats-Unis).

www.coe.int/greco

De quoi vous occupez-vous concrètement ?

Je dirige la délégation suisse au GRECO depuis l'adhésion de notre pays en 2006. Il y a plus d'une année, j'ai en outre été élu au sein du Bureau de l'organisation. Dans le cadre des évaluations réciproques auxquelles se soumettent les différents pays, je prépare notamment le contenu des contrôles effectués par la Suisse et m'occupe de leur organisation.

Parallèlement, je défends les intérêts de notre pays lors des discussions sur les rapports d'évaluation et de la procédure de conformité qui s'ensuit. Je joue également le rôle d'expert lors des évaluations d'autres Etats. Au cœur de notre travail figurent les rencontres sur place avec les autorités et les organisations non gouvernementales, la co-rédaction des rapports d'évaluation et leur présentation, arguments à l'appui, à la réunion plénière du GRECO.

Que pouvez-vous obtenir par votre travail ?

Au sein du GRECO, la Suisse se distingue par la grande intégrité de ses institutions et par un niveau de corruption relativement faible. Il est ainsi plus facile de défendre son point de vue de manière crédible. Mon travail au sein du Bureau, qui compte sept membres, me permet aussi d'approfondir certains éléments et d'envisager de nouvelles solutions.

Mais la Suisse présente aussi des lacunes qui ne passent pas inaperçues. Elle ne dispose, par exemple, d'aucune directive concernant la transparence du financement accordé aux partis politiques. Elle est d'ailleurs pratiquement le seul pays à ne pas remplir les normes du Conseil de l'Europe en la matière. Il s'agit donc, d'une part, d'expliquer ce cas particulier au GRECO et, d'autre part, de faire comprendre sur le plan national que nous ne sommes pas un élève modèle dans tous les domaines.

A votre avis, quels sont les principaux défis auxquels le Conseil de l'Europe sera confronté à l'avenir ?

Le Conseil de l'Europe accorde une très grande importance à la prévention et à la lutte en matière de corruption, car celle-ci porte atteinte aux valeurs fondamentales que sont l'état de droit et la démocratie. Fort de ses 49 Etats membres, le GRECO est bien armé et bénéficie d'une large assise pour remplir cette mission, plus large, par exemple, que l'UE, où la corruption est aussi un thème important. La question de la future collaboration entre le Conseil de l'Europe et l'UE se pose également dans le domaine de la corruption. Les efforts déployés par les deux parties pour faire de l'UE dans son ensemble un membre du GRECO ouvrent des perspectives intéressantes, car des institutions de l'UE comme la Cour, l'administration ou le Parlement pourraient alors être soumises à des contrôles en matière de corruption. Reste à savoir si l'UE est prête à franchir un tel pas.



Ernst Gnägi

Chef de l'unité Droit pénal international à l'Office fédéral de la justice, chef de la délégation suisse auprès du GRECO et membre du Bureau du GRECO

Conseil consultatif pour la jeunesse

Le Conseil consultatif supervise la politique et les programmes du Conseil de l'Europe relatifs à la jeunesse. Il veille, en collaboration avec le Comité directeur européen pour la jeunesse, à ce que les préoccupations et les besoins des jeunes dans tous les domaines et à tous les échelons soient pris en compte dans les activités du Conseil de l'Europe.

Il est composé de 30 représentants d'organisations de jeunes non gouvernementales.
www.coe.int/youth

De quoi vous occupez-vous concrètement ?

Je faisais partie des 30 représentants d'organisations de jeunes membres du Conseil consultatif pour la jeunesse. Je m'occupais des questions thématiques, politiques et financières du secteur jeunesse du Conseil de l'Europe. Il s'agissait par exemple de préparer l'événement consacré à la jeunesse de la Conférence des ministres à Saint-Pétersbourg en 2012, de développer un concept pour un projet pilote de construction de la paix, ou encore de questionner les projets et initiatives en cours ou de définir des priorités thématiques et régionales en matière de jeunesse.

Les décisions dans ce domaine du Conseil de l'Europe étant prises conjointement avec les représentants des ministères de la jeunesse, le Conseil se place surtout dans la perspective des jeunes et élabore des propositions dans ce sens.

Que pouvez-vous obtenir par votre travail ?

C'est en grande partie grâce aux membres du Conseil consultatif que certains sujets sont débattus, que des priorités sont définies et des projets mis en œuvre. Le programme Youth Peace Ambassadors, que le Secrétaire général Thorbjørn Jagland a retenu comme projet pilote, en est un exemple.

Au sein du Comité de programmation du Fonds européen pour la jeunesse, les membres du Conseil peuvent se prononcer sur l'octroi de subventions à des projets ou participer à des réunions d'autres organes du Conseil de l'Europe.

Ce mandat politiquement indépendant m'a permis d'apporter des idées et des perspectives qui n'auraient pas été entendues dans des organes ne comptant pas de membres de la société civile.

A votre avis, quels sont les principaux défis auxquels le Conseil de l'Europe sera confronté à l'avenir ?

Le Conseil de l'Europe a pour vocation de préserver les droits de l'homme, la démocratie et l'état de droit, trois valeurs qui, aujourd'hui, sont considérées comme des acquis quasi évidents en Europe. Pour cette raison, il doit gagner en clarté et en visibilité et les Etats membres doivent accorder davantage d'importance à ses travaux et à ses décisions, faute de quoi il risque de disparaître dans l'ombre de l'Union européenne et des Nations Unies.

Le maintien et le renforcement de ces trois valeurs fondamentales demeurent néanmoins importants, notamment pour les générations futures. Le secteur jeunesse n'a heureusement pas été trop touché par les récentes réformes, et j'espère qu'il subsistera.



Stefanie Krauer

Membre du Conseil consultatif pour la jeunesse (2010–2011)

Direction générale Droits de l'homme et Etat de droit

La Direction générale Droits de l'homme et Etat de droit est rattachée au Secrétariat général du Conseil de l'Europe. Elle a la responsabilité du développement, de la mise en œuvre et de la surveillance des normes du Conseil de l'Europe relatives aux droits de l'homme et à l'état de droit. Elle assiste et conseille le secrétaire général et le Comité des ministres, établit des recommandations, des directives, des conventions et des manuels.

De quoi vous occupez-vous concrètement ?

Une première tâche est l'élaboration de normes au sein de la coopération inter-gouvernementale. Les exemples les plus récents sont nos Conventions pour lutter contre la cybercriminalité, les abus et l'exploitation sexuels des enfants, la violence à l'égard des femmes, la traite des êtres humains, le trafic d'organes ou encore la lutte contre la contrefaçon des médicaments.

Nous effectuons un contrôle par des mécanismes indépendants de la mise en œuvre des engagements pris par nos Etats membres tels que la prévention de la torture, le respect des droits sociaux ou la lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent. En coopération avec nos Etats membres nous promovons la formation des juges et procureurs aux exigences découlant de la jurisprudence de la Cour, la promotion de médias indépendants et pluralistes ou l'examen de la compatibilité des législations nationales avec nos standards.

Que pouvez-vous obtenir par votre travail ?

La surveillance de l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme a contraint tous les Etats parties à la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH), dont la Suisse, à adapter leur législation et pratique interne aux exigences découlant des arrêts de la Cour. Les droits des personnes lors du procès pénal, leur liberté d'expression, la protection de leur vie privée entre autres ont été renforcés.

Quant aux visites sur place et aux rapports de nos organes de monitoring, ils ont permis des améliorations notables en matière de conditions de détention, de lutte contre la corruption, d'adoption de lois antidiscriminatoires, ou encore de législations renforçant la protection des minorités nationales, des Roms ou des migrants.

A votre avis, quels sont les principaux défis auxquels le Conseil de l'Europe sera confronté à l'avenir ?

Combattre la corruption et toutes les formes d'abus de pouvoir qui menacent la démocratie et minent la confiance des citoyens dans l'Etat de droit, mettre en place une justice indépendante et efficace et assurer des élections libres et équitables dans nos Etats membres constituent nos défis majeurs. La crise économique alimente la montée des populismes et de l'extrémisme ainsi que le discours de haine. La liberté d'expression et des médias, la sécurité des journalistes, sont elles aussi en péril dans de nombreux Etats.

Nous devons également relever les défis que nous lancent les nouvelles technologies de l'information et de la biomédecine, au regard de la protection des droits de l'homme. Enfin, nous devons tout mettre en œuvre pour assurer l'efficacité à long terme du système de contrôle de la CEDH, parallèlement au processus historique de l'adhésion de l'UE à cette Convention.



Philippe Boillat

Directeur général de la Direction générale Droits de l'Homme et Etat de Droit

Comité d'experts de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires

Composé d'experts indépendants, le Comité examine périodiquement la situation en matière de langues minoritaires dans les pays membres et établit des rapports à l'intention du Comité des ministres du Conseil de l'Europe. Il émet également des recommandations pour la mise en œuvre de la Charte des langues régionales ou minoritaires. Cette dernière a pour but la préservation et la promotion de la diversité linguistique en Europe.

La Suisse l'a ratifiée en 1997.

De quoi vous occupez-vous concrètement ?

Depuis 2008, je travaille comme membre suisse au sein du comité d'experts de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires. La Charte a pour but non seulement de protéger mais aussi de promouvoir les langues régionales traditionnelles dans les différents domaines de la société tels que l'école, les médias, les autorités, l'économie ou encore l'espace public, ceci afin de préserver la richesse et la diversité culturelle et linguistique de l'Europe. Nous veillons concrètement à ce que les dispositions que les pays contractants ont choisies pour leurs langues minoritaires soient effectivement appliquées et nous analysons et adoptons des rapports périodiques concernant les 25 pays qui ont ratifié la Charte. Cela se fait en tenant compte des locuteurs des langues minoritaires ainsi que des associations et ONG qui les représentent.

Que pouvez-vous obtenir par votre travail ?

Les pays contractants présentent tous les trois ans un rapport sur l'application de la Charte. Sur la base de ce rapport, des membres du comité d'experts effectuent une visite sur place, afin de voir si et comment les dispositions sont mises en œuvre dans la pratique quotidienne. Ce système de monitoring permet de protéger des langues parfois fortement minorisées ou même menacées d'extinction. Les visites in situ et les contacts avec les locuteurs, les associations et les autorités permettent une prise de conscience de tous les acteurs impliqués. Les rapports et recommandations qui sont adressés aux pays permettent d'introduire des mesures concrètes telles qu'une signalétique bilingue, la création d'un journal en langue minoritaire ou la mise en place de classes bilingues, et de valoriser ainsi le plurilinguisme et la diversité.

A votre avis, quels sont les principaux défis auxquels le Conseil de l'Europe sera confronté à l'avenir ?

Dans un contexte de plus en plus difficile et concurrentiel, le Conseil de l'Europe devra s'engager pour l'égalité des chances, la protection de l'environnement naturel et social, dans un esprit démocratique, auprès de pays qui présentent des cultures politiques très différentes, tout en assurant le dialogue entre tous les partenaires sociaux.

Dans un monde où la communication est omniprésente, il devra s'assurer une bonne visibilité auprès des habitantes et habitants des pays membres, et promouvoir les échanges et les contacts avec les pays à l'extérieur de son territoire. Il faudra veiller à ce qu'il dispose de moyens suffisants pour accomplir ses tâches liées au maintien de la paix, au développement d'une citoyenneté démocratique et au soutien de la diversité culturelle et naturelle.



Claudine Brohy

Lectrice au Centre de langues de l'Université de Fribourg, membre du Comité d'experts de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires

Comité d'experts de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires

De quoi vous occupez-vous concrètement ?

Je m'occupe de la mise en œuvre de la loi et de l'ordonnance sur les langues et du suivi en Suisse de l'application de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires. Dans mon travail quotidien, j'ai la chance de suivre une grande variété de projets qui promeuvent le plurilinguisme et la compréhension entre les communautés linguistiques en Suisse, projets qui nous sont soumis par des organisations ou des cantons. Il s'agit par exemple de soutenir des projets d'échange scolaire en Suisse, des expériences pilotes de promotion de l'enseignement bilingue dans les écoles ou encore des projets de sensibilisation au plurilinguisme pour la population (pièces de théâtre bilingues, composition de court-métrages plurilingues, etc.).

Que pouvez-vous obtenir par votre travail ?

Je contribue au maintien du plurilinguisme et à la promotion de la diversité linguistique et culturelle en Suisse. Les subsides octroyés par la Confédération permettent de développer des projets créatifs. Ludiques, intellectuelles et dynamiques, ces initiatives touchent un large public qui souhaite connaître les diversités mais aussi les affinités linguistiques et culturelles de la population suisse. Finalement, les mesures adoptées favorisent l'égalité des langues et permettent en particulier une promotion et une reconnaissance à plus large échelle de l'italien et du romanche, deux langues nationales minoritaires.

A votre avis, quels sont les principaux défis auxquels le Conseil de l'Europe sera confronté à l'avenir ?

La société actuelle évolue vers toujours plus de diversité linguistique et culturelle, les échanges entre les communautés s'intensifient et l'anglais s'impose de plus en plus comme langue de communication universelle. D'une part, cette globalisation ouvre les frontières. D'autre part, en réaction au « tout anglais », certaines minorités se renferment sur elles-mêmes et tendent à cultiver une identité propre et exclusive. Dans ce contexte, le défi pour le Conseil de l'Europe consiste à promouvoir activement la diversité linguistique et culturelle et la compréhension entre communautés par un échange créatif.



Stéphanie Andrey

Collaboratrice scientifique pour la promotion des langues au sein de la section Culture et société de l'Office fédéral de la culture

Comité permanent pour la mise en œuvre de la Convention de Berne

(Convention relative à la conservation de la vie sauvage
et du milieu naturel de l'Europe)

Le Comité permanent surveille la mise en œuvre de la Convention de Berne de 1979. Première convention européenne relative à la protection de la nature, celle-ci a pour but de préserver la diversité de la faune et de la flore sauvages, et de protéger leur milieu. Pour cela, il faut encourager la coopération entre pays européens.

Le Comité se réunit une fois par an afin d'évaluer les rapports des pays et d'adopter des recommandations.

De quoi vous occupez-vous concrètement ?

La Convention de Berne dispose que la faune et la flore sauvages constituent un patrimoine naturel d'une valeur esthétique, scientifique, culturelle, récréative, économique et intrinsèque, qu'il importe de transmettre aux générations futures. Mais sa mise en œuvre conduit aussi à des conflits d'objectifs. Dans quelle mesure la nature peut-elle encore être préservée dans notre société hautement développée sur le plan économique ? La nature a-t-elle encore sa place dans les régions densément peuplées ?

Aucun autre accord intergouvernemental dans ce domaine ne permet à la Suisse de débattre avec d'autres pays sur pied d'égalité. Il arrive que l'on nous critique ou que nous critiquions les autres, mais le but est de continuer à apprendre mutuellement et de parvenir à un équilibre entre les intérêts économiques et la protection de la nature.

Que pouvez-vous obtenir par votre travail ?

« Je suis vie qui veut vivre, entouré de vie qui veut vivre ». Les mots d'Albert Schweitzer me viennent à l'esprit chaque fois que je me rends à Strasbourg. Plus que quiconque, cet Alsacien n'a-t-il pas incarné les valeurs du Conseil de l'Europe ? S'il s'est mobilisé en faveur de la paix, il a aussi développé un code éthique, selon lequel il faudrait accorder à toute vie le même respect que l'on accorde à sa propre vie. Sans le dire ainsi, il militait en faveur du développement durable.

La raison d'être du Conseil de l'Europe va au-delà des droits de l'homme, bien que sans ces derniers, la préservation du patrimoine naturel n'aurait aucun sens. En œuvrant au sein du Conseil de l'Europe, j'espère contribuer à faire de cette éthique une réalité. En effet, comme disait en substance Albert Schweitzer : sans respect de la vie, l'humanité n'a pas d'avenir.

A votre avis, quels sont les principaux défis auxquels le Conseil de l'Europe sera confronté à l'avenir ?

A force de recentrer les priorités au sein du Conseil de l'Europe, on oublie souvent que la protection de la nature devra continuer à faire l'objet de débats engagés à Strasbourg. Il ne s'agit pas de se prononcer sur le sort d'un loup ou d'un ours (la Convention de Berne autorise l'abattage d'un animal qui pose problème en se rapprochant trop près de l'habitat humain). Il est nécessaire que les Etats s'accordent pour préserver la nature en Europe.

La Suisse se mobilise pour que l'environnement reste à l'ordre du jour, puisque protection de l'environnement et droits de l'homme vont de pair. La destruction de la nature s'accompagne souvent d'un non-respect des droits de l'homme. La liberté de réunion, l'accès à l'information, la liberté de parole et d'autres droits fondamentaux sont essentiels pour garantir un environnement sain en Europe.



Martin Krebs

Chef suppléant de la Section des affaires internationales de l'environnement du Département fédéral des affaires étrangères DFAE, participant au Comité permanent pour la mise en œuvre de la Convention de Berne

Commission européenne de pharmacopée

La Pharmacopée européenne est un recueil de normes reconnues en matière de qualité de médicaments ainsi que de substances et méthodes utilisées lors de la fabrication et du contrôle. Elle est élaborée sur la base de la Convention relative à l'élaboration d'une pharmacopée européenne, signée par 38 Etats membres du Conseil de l'Europe, et transposée dans le droit national avec force obligatoire. La Commission européenne de pharmacopée est l'instance dirigeante de la Pharmacopée européenne. Elle apporte une contribution essentielle à la santé des patients.

De quoi vous occupez-vous concrètement ?

La Commission européenne de pharmacopée décide des directives qui doivent être définies pour la Pharmacopée européenne et des critères scientifiques applicables en la matière. Elle institue l'organe d'experts chargé de l'élaboration de telles directives et adopte les textes définitifs. Pour ma part, je dirige la délégation suisse de cette commission.

Les autorités responsables des pharmacopées nationales soutiennent les travaux effectués par la Pharmacopée européenne au sein du Conseil de l'Europe. En Suisse, c'est la division Pharmacopée de Swissmedic, que je dirige, qui est chargée de cette mission. Nous coordonnons la contribution de la Suisse et nommons les experts nationaux de la soixantaine d'organes spécialisés qui la constituent.

Que pouvez-vous obtenir par votre travail ?

Une qualité optimale est indispensable pour garantir à la fois la sécurité et l'efficacité des médicaments. La Pharmacopée définit de manière contraignante ce que l'on entend par qualité optimale. Les médicaments et les excipients ne peuvent être mis en circulation que s'ils répondent aux critères de qualité décrits dans la Pharmacopée. Où qu'ils se trouvent, les patients auront ainsi la certitude de disposer de médicaments d'excellente qualité.

A votre avis, quels sont les principaux défis auxquels le Conseil de l'Europe sera confronté à l'avenir ?

Au vu de l'existence de l'UE, le Conseil de l'Europe court le risque d'être désormais considéré comme une institution superflue et, donc, de ne plus recevoir de fonds pour ses travaux. Il convient donc de mieux sensibiliser encore le public et les politiques au fait que le Conseil de l'Europe complète l'UE et qu'il se préoccupe, non pas d'aspects économiques, mais surtout de questions juridiques et de points essentiels sur le plan social.

Les travaux de la Pharmacopée européenne servent, par exemple, à garantir la santé de la population et contribuent ainsi à stabiliser la paix sociale. L'UE et ses Etats membres participent à l'élaboration des directives du Conseil de l'Europe et les reconnaissent, sans définir de leur côté de normes de qualité propres à l'UE.



Tobias Godschan

Chef de la Division Pharmacopée de Swissmedic et chef de la délégation suisse auprès de la Commission européenne de pharmacopée

Comité consultatif de la Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel

Le Comité consultatif traite les questions liées à la protection des données et de la personne. Il élabore des principes directeurs juridiques à l'intention du Comité des ministres, établit des rapports et émet des recommandations concernant l'adhésion de nouveaux membres à la Convention. Les Etats parties à la Convention s'engagent à respecter la protection des données et de la personne ainsi que les droits de l'homme et les libertés fondamentales.
www.coe.int/dataprotection

De quoi vous occupez-vous concrètement ?

Représentant suisse au sein du comité consultatif de la Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel, j'ai l'honneur d'en être le président actuel. Ce comité est en charge de la mise en œuvre de la convention et en particulier de contribuer à l'harmonisation des principes et des règles de protection des données entre les Etats parties à la convention. Le droit à la protection, c'est-à-dire le droit de toute personne au respect de ses droits et libertés fondamentales, notamment de son droit à la vie privée, lors du traitement des données personnelles est un élément central de la garantie des droits de l'homme à l'ère des technologies de l'information et des communications. Je participe à l'élaboration du droit européen de la protection des données et je contribue à son développement, sa promotion et son interprétation.

Que pouvez-vous obtenir par votre travail ?

Le travail que je mène me permet d'apporter l'expertise suisse à la mise en œuvre et au développement du droit de la protection des données. Il s'agit en particulier de contribuer à la modernisation des instruments juridiques et d'obtenir des réponses adéquates au défi de la mondialisation et des développements technologiques. La protection des données ne s'arrête ainsi pas aux frontières de l'Europe; elle a une vocation universelle que je contribue à promouvoir. Les traitements de données sont une nécessité pour toutes activités étatiques, économiques, commerciales, scientifiques, culturelles ou privées. Ils doivent cependant être encadrés pour garantir aux personnes que leurs droits seront respectés. Il s'agit là d'un enjeu de société et de respect de la démocratie que je défends.

A votre avis, quels sont les principaux défis auxquels le Conseil de l'Europe sera confronté à l'avenir ?

Le plus grand défi pour le Conseil de l'Europe est de défendre sa spécificité et sa valeur ajoutée par rapport à la force de l'Union européenne. Les Etats membres doivent pour ce faire lui donner les moyens de poursuivre efficacement son action. Le Conseil de l'Europe doit poursuivre et renforcer la défense et la promotion de la démocratie, de l'Etat de droit et des droits de l'homme en Europe et dans le monde.

En adoptant, à l'exemple de la protection des données, des instruments juridiques ouverts à des Etats non membres de l'organisation, il se veut un trait d'union et un fédérateur entre des conceptions juridiques diverses. En associant à ses travaux au côté des Etats, la société civile et les acteurs intéressés, il est une force de dialogue indispensable à des résultats probants.



Jean-Philippe Walter

Préposé fédéral suppléant à la protection des données et à la transparence, président du Comité consultatif de la Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel

Groupe d'observation pour la Convention contre le dopage

Le groupe d'observation veille au respect de la Convention européenne contre le dopage et suit les évolutions dans ce domaine. Le Conseil de l'Europe a adopté dès 1989 la Convention contre le dopage, laquelle vise à limiter l'accès aux produits dopants et à encourager les contrôles anti-dopage. Le Protocole additionnel a pour but d'assurer la reconnaissance mutuelle des contrôles. Avec l'entrée en vigueur de la Convention internationale contre le dopage dans le sport de l'UNESCO du 19 octobre 2005, la lutte contre le dopage prend une envergure internationale. Aujourd'hui, elle a été ratifiée par plus de 170 pays.

De quoi vous occupez-vous concrètement ?

En qualité de membre du Groupe d'observation, je veille au respect de la Convention contre le dopage. Les Etats sont, par exemple, tenus de prendre des mesures pour limiter la disponibilité des produits et des méthodes de dopage. Ils doivent en outre informer régulièrement le secrétariat sur l'application concrète de la convention. Le Groupe d'observation se réunit deux fois par année pour des rencontres que nous préparons au sein de divers groupes de travail. L'une de nos principales tâches, qui est aussi un travail de longue haleine, consiste à accorder les positions des Etats membres du Conseil de l'Europe, afin de pouvoir présenter un front uni devant l'Agence mondiale antidopage (AMA). Actuellement, nous nous efforçons ainsi d'influer sur la révision du Programme mondial antidopage.

Que pouvez-vous obtenir par votre travail ?

La Suisse s'engage depuis longtemps déjà sur son territoire et dans le reste du monde contre le dopage. La Convention du Conseil de l'Europe et les autres développements internationaux (p. ex. l'adoption de la Convention internationale contre le dopage dans le sport de l'UNESCO et la fondation de l'Agence mondiale antidopage) ont permis d'intensifier la lutte en la matière. Aujourd'hui, la plupart des pays disposent d'agences nationales contre le dopage qui confèrent une grande crédibilité à cette action. En participant aux travaux du Conseil de l'Europe, la Suisse peut débattre au sein d'un organe international des solutions qui lui semblent les plus pertinentes. Parallèlement, elle peut aligner de manière systématique sa politique nationale sur les normes internationales.

A votre avis, quels sont les principaux défis auxquels le Conseil de l'Europe sera confronté à l'avenir ?

Dans mon domaine d'activité, le défi consiste à faire aussi entendre au niveau mondial la voix de l'Europe en matière de lutte antidopage. Les Etats ne disposent pas tous des moyens nécessaires pour combattre efficacement le dopage. Pour garantir l'égalité des chances dans le sport, une collaboration à l'échelle internationale est toutefois indispensable et l'Europe doit apporter sa pierre à l'édifice.

Le dopage n'est pas la seule question à l'ordre du jour. Porte-parole de l'Europe, le Conseil de l'Europe doit aussi se préoccuper des autres aspects peu reluisants du sport. Ainsi, la manipulation des résultats dans le cadre des paris sportifs nécessite, à mon avis, des solutions transfrontalières, qui sont d'ailleurs en cours d'élaboration au sein du Conseil de l'Europe.



Markus Feller

Responsable Ethique et sécurité dans le sport auprès de l'Office fédéral du sport (OFSP), membre du Groupe d'observation pour la Convention contre le dopage

Centre européen pour les langues vivantes (CELV)

Le Centre européen pour les langues vivantes à Graz est chargé, dans le cadre de la politique linguistique du Conseil de l'Europe, de réformes concrètes de l'apprentissage des langues. Il défend une formation et une éducation interculturelles. Il entend promouvoir le multilinguisme, la diversité linguistique ainsi que la compréhension et les compétences linguistiques au travers de méthodes pédagogiques modernes. A cette fin, il gère un réseau de points de contact dans tous les Etats membres.

www.ecml.at

De quoi vous occupez-vous concrètement ?

Je travaille pour la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP), où je traite notamment les questions linguistiques. A travers ma fonction, je représente la Suisse au Comité de direction du Centre européen pour les langues vivantes (CELV) à Graz. La Suisse a signé l'accord de coopération en 1994 lors de la création du CELV. Aujourd'hui, 32 pays participent au CELV. Chaque pays est représenté au sein du Comité de direction et peut participer à la définition thématique des travaux du Centre. Je suis membre de la direction du Comité aux côtés de quatre autres représentants nationaux. Globalement, on peut dire que le CELV publie des exemples de bonnes pratiques d'apprentissage des langues, encourage l'échange entre experts linguistiques de toute l'Europe et soutient des projets de recherche transfrontaliers.

Que pouvez-vous obtenir par votre travail ?

De nouvelles connaissances sur l'apprentissage des langues parviennent en Suisse par le biais du CELV et, de son côté, la Suisse partage son savoir-faire dans un contexte européen. Pour chaque projet, un expert est délégué dans un atelier. Voici un exemple : une personne spécialisée dans la formation aux enseignants en Suisse participe au projet CARAP (cadre de référence pour les approches plurielles). Elle transmet les informations acquises dans ce contexte aux réseaux et aux enseignants en Suisse. Concrètement, les résultats sont intégrés dans le développement actuel des programmes d'enseignement. Autre exemple : le Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR) qui a été élaboré par le biais d'un projet du Conseil de l'Europe est fondé sur un projet de recherche suisse. S'appuyant sur le CECR, la CDIP a publié la version suisse du Portfolio européen des langues.

A votre avis, quels sont les principaux défis auxquels le Conseil de l'Europe sera confronté à l'avenir ?

L'encouragement de l'apprentissage des langues compte depuis des années parmi les priorités du Conseil de l'Europe. Espérons qu'il en restera ainsi car cette thématique est toujours d'actualité. Le Conseil de l'Europe peut, pour ces questions, être une plateforme importante pour l'échange et la création de savoir, notamment pour les pays qui ne font pas partie de l'UE. Cela concerne la Suisse, car, chez nous aussi, les efforts nationaux ont besoin d'être soutenus par le biais de développements communs. Ainsi, c'est grâce au Cadre européen commun de référence pour les langues, auquel des experts suisses étaient associés, que différents travaux ont été possibles en Suisse et en Europe. J'espère que le Conseil de l'Europe et le CELV continueront avec la même cohérence sur la voie qu'ils ont tracée.



Sandra Hutterli

Cheffe de l'unité de coordination Scolarité obligatoire auprès de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique, membre de la direction du Comité de direction du CELV

Comité de la Convention sur la reconnaissance des qualifications relatives à l'enseignement supérieur

(Convention de Lisbonne)

Le Comité de la Convention de Lisbonne supervise la mise en œuvre de la Convention et émet des recommandations, notamment pour l'intégration de nouvelles qualifications dans les exigences requises et pour la reconnaissance de nouveaux diplômes. Il établit des critères et des procédures pour la reconnaissance de diplômes étrangers et publie un code de bonnes pratiques.

La Convention de Lisbonne a été élaborée conjointement par le Conseil de l'Europe et l'UNESCO, et adoptée en 1997.

De quoi vous occupez-vous concrètement ?

Au Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) depuis 1997, je travaille dans l'équipe Universités, chargée d'appliquer la loi fédérale sur l'aide aux universités. À côté de tâches nationales, telles que les subventions fédérales aux universités ou l'assurance qualité, beaucoup de nos dossiers ont aussi une composante internationale très marquée, comme par exemple le processus de Bologne, la mobilité des étudiants ou la reconnaissance des diplômes. Tout cela se traduit par un travail de coopération étroite avec les partenaires du système de formation: cantons, institutions et organisations. Depuis 1999, je suis déléguée au Comité de la Convention de Lisbonne sur la reconnaissance des qualifications relatives à l'enseignement supérieur dans la région européenne.

Que pouvez-vous obtenir par votre travail ?

La Suisse a été un des premiers pays à ratifier la Convention de Lisbonne en 1998. Cette convention a simplifié et rassemblé dans un texte unique les principes relatifs à la reconnaissance des diplômes, l'accès ou la poursuite des études universitaires, réglés avant dans différents traités. Le Comité de la Convention de Lisbonne est un lieu privilégié d'échange et de discussion. Ses travaux se traduisent souvent par l'adoption de recommandations concrétisant les principes et garantissant l'application cohérente de la Convention par les pays membres. Concrètement grâce à cette Convention, les universités suisses disposent d'un cadre de référence pour l'examen des diplômes étrangers.

A votre avis, quels sont les principaux défis auxquels le Conseil de l'Europe sera confronté à l'avenir ?

Le Conseil de l'Europe aura un rôle essentiel dans l'établissement de l'espace européen de l'enseignement supérieur, à travers le processus de Bologne. D'un côté, il continuera à assurer sa participation active dans les mécanismes de gestion du processus de Bologne, et de l'autre, il pourra offrir un soutien concret et l'expérience nécessaire aux pays qui sont entrés en dernier dans le processus. Afin que les valeurs et les rôles de l'enseignement supérieur et de la recherche contribuent au développement non seulement d'un espace d'enseignement mais aussi d'un espace démocratique et juridique commun dans les sociétés modernes complexes, il est important que le Conseil de l'Europe continue à assumer le rôle de garant des droits fondamentaux et de lieu de débat démocratique.



Isabella Brunelli Adhikari

Suppléante Politique universitaire au Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI), déléguée suisse au Comité de la Convention de Lisbonne

Comité des conseillers juridiques sur le droit international public (CAHDI)

Le comité est composé des experts en droit international public des ministères des affaires étrangères des pays membres. Il constitue une enceinte pour l'échange de vues et veille au respect du droit international. Il gère un « observatoire » des réserves aux traités internationaux considérées comme problématiques (droits de l'homme, terrorisme, p. ex.). Dans des cas concrets, il peut donner son avis au Comité des ministres ou soutenir des projets susceptibles d'aider les pays à respecter ou développer le droit international public.

www.coe.int/cahdi

De quoi vous occupez-vous concrètement ?

Le CAHDI se penche sur des thèmes aussi variés que les immunités des Etats et des individus, le droit international humanitaire, la Cour pénale internationale, la conformité des sanctions de l'ONU aux droits de l'homme, la lutte contre le terrorisme, les réserves concernant des traités internationaux ou les travaux de la Commission du droit international de l'ONU. Elle aborde donc toutes les questions que les spécialistes du droit international public traitent au quotidien au sein des ministères des affaires étrangères. Nous nous informons mutuellement et discutons des développements intervenus dans la jurisprudence nationale et internationale, d'initiatives et de prises de position.

Que pouvez-vous obtenir par votre travail ?

Le CAHDI fait office de système d'alerte précoce. Il permet de reconnaître et d'aborder les questions avant qu'elles ne deviennent un problème, selon le proverbe « mieux vaut prévenir que guérir ». Le contact personnel avec les collègues d'autres Etats permet aussi de clarifier des questions par téléphone tout au long de l'année.

La Suisse considère le CAHDI comme une enceinte au sein de laquelle elle peut faire valoir ses intérêts et promouvoir ses initiatives. C'est notamment le cas des initiatives qu'elle a lancées dans le but de renforcer la conformité des sanctions de l'ONU aux principes de l'état de droit, de réglementer davantage les entreprises militaires et de sécurité privées ou encore d'assurer un meilleur respect du droit international humanitaire. Le CAHDI est un relais fort utile à cet égard.

A votre avis, quels sont les principaux défis auxquels le Conseil de l'Europe sera confronté à l'avenir ?

Le Conseil de l'Europe défend les droits de l'homme, l'Etat de droit et la démocratie, qui sont soumis à une pression croissante en raison du durcissement du contexte économique et politique. Le défi consiste dès lors à renforcer l'assise du Conseil de l'Europe en tant que communauté de valeurs. Pour ce faire, il importe que cet organisme demeure une enceinte dans laquelle les 47 Etats membres peuvent se rencontrer sur une base paritaire empreinte de respect mutuel. On constate une tendance à réduire les organismes multilatéraux à des plateformes utiles pour imposer ses propres intérêts. Si cette vision se défend, elle s'inscrit clairement sur le court terme. Pour trouver des solutions efficaces, il importe avant tout d'instaurer un climat d'écoute mutuelle. L'Europe ne pourra préserver ses valeurs communes que si nous parvenons à comprendre les motivations de chacun.



Jürg Lindenmann

Directeur suppléant de la Direction du droit international public au Département fédéral des affaires étrangères DFAE et membre du CAHDI

Groupe de spécialistes sur une justice adaptée aux enfants

Le groupe de spécialistes élabore des lignes directrices pour une justice qui tienne compte des besoins des enfants et respecte leurs droits. Ces lignes directrices sont fondées sur les normes internationales existantes en matière de droits et de protection des enfants ainsi que sur la Convention européenne des droits de l'homme. Durant une procédure judiciaire, il faut s'assurer que les droits d'information, d'audition et de représentation de l'enfant sont respectés.

De quoi vous occupez-vous concrètement ?

Le Conseil de l'Europe s'est engagé dans un vaste projet de protection et de promotion des Droits de l'enfant dans le cadre du programme «Construire une Europe avec et pour les enfants». J'ai pris part, comme expert indépendant et spécialiste de la psychologie de l'enfant, à la rédaction des Lignes directrices pour une justice adaptée aux enfants. Celles-ci visent des modifications du système judiciaire des pays membres pour le rendre plus accessible et respectueux des enfants qui inéluctablement y prennent part comme victimes, témoins, ou encore auteurs de délits.

Notre stratégie est surtout axée sur la formation des professionnels du monde judiciaire. Je consulte aussi sur d'autres thématiques, telles la violence à l'école ou encore sur la violence sexuelle à l'encontre d'enfants.

Que pouvez-vous obtenir par votre travail ?

Les Droits de l'enfant ne sont pas des mini-Droits humains. L'objectif est de s'assurer que les enfants et les jeunes, qui représentent un quart de la population, soient reconnus comme des sujets de droits à part entière. Il s'agit non seulement de cerner leur intérêt supérieur, mais de mieux les consulter et de permettre leur participation aux sujets qui les concernent pour qu'ils soient aptes à relever les défis qui les attendent en tant qu'adultes.

Je considère que ce travail régional européen constitue une source d'inspiration pour mes activités helvétiques, notamment celles au sein du Centre suisse de compétence pour les droits humains, dans lequel je dirige le domaine Politique de l'enfance et de la jeunesse.

A votre avis, quels sont les principaux défis auxquels le Conseil de l'Europe sera confronté à l'avenir ?

Défendre et faire respecter les Droits humains sont des défis permanents. Le sort des enfants varie fortement à travers l'Europe et l'égalité des chances n'est pas une réalité pour beaucoup d'entre eux. Le Conseil de l'Europe remplit un rôle essentiel pour favoriser la prise en compte de bonnes pratiques, établies ou nouvelles, qui pourraient améliorer le bien-être du plus grand nombre d'enfants, dont ceux résidant en Suisse.

Une autre tâche noble consiste à préparer les enfants à une citoyenneté responsable, notamment en les protégeant des dangers qui les guettent, mais surtout en les éduquant aux règles qui fondent une société démocratique et multiculturelle. Et puis, nous devons encore améliorer l'écoute des enfants et prendre en compte leurs opinions pour tout ce qui les concerne !



Philip D. Jaffé

Professeur et expert indépendant des droits de l'enfant, chef du domaine Politique de l'enfance et de la jeunesse du Centre suisse de compétence pour les droits humains, membre du Groupe de spécialistes pour une justice adaptée aux enfants

Observatoire européen de l'audiovisuel

L'Observatoire européen de l'audiovisuel promeut, dans le cadre de la diversité culturelle et de la liberté d'opinion, le développement et la transparence du secteur européen de l'audiovisuel. Il collecte des informations et données économiques et juridiques sur la télévision, le cinéma, la vidéo et les nouveaux médias puis les transmet aux professionnels du secteur.

Le Conseil de l'Europe a créé en 1988, dans ce même cadre, le premier fonds européen de promotion du cinéma européen : Eurimages soutient la production et la distribution de films ainsi que la collaboration entre professionnels.

De quoi vous occupez-vous concrètement ?

La Suisse étant membre de l'Observatoire européen de l'audiovisuel, nous savons quels films suisses génèrent combien d'entrées dans quel pays. Grâce aux données de l'Observatoire sur les diverses directives relatives à la promotion du cinéma, nous avons la possibilité de comparer efficacement les systèmes de soutien dans d'autres pays, ce qui peut nous être très utile pour réviser nos propres réglementations.

Au sein de la Section du cinéma, nous coordonnons également les demandes présentées par des cinéastes et des maisons de production suisses dans le cadre du programme de soutien audiovisuel Eurimages du Conseil de l'Europe. Nous soutenons ces demandes au sein du comité d'experts qui se réunit plusieurs fois par an. Par ailleurs, nous donnons aussi un avis d'expert sur des demandes émanant des pays membres du Conseil de l'Europe.

Que pouvez-vous obtenir par votre travail ?

Nous nous engageons à ce que des films avec participation suisse bénéficient d'un soutien financier du fonds de coproduction d'Eurimages. Une aide a ainsi été accordée au film « Train de nuit pour Lisbonne » ou encore à « L'enfant d'en haut », qui a remporté un Ours d'argent à la Berlinale de 2011.

Eurimages permet de se mesurer au marché international, de renforcer la compétitivité et de tisser des liens avec le secteur cinématographique européen. Ces projets financés ainsi sont mieux positionnés sur le marché et, grâce aux partenaires de production issus de différents pays, ils ont plus de chances d'être exploités en salle ou à la télévision dans ces pays. Ces deux dernières années, dix projets avec participation suisse ont reçu un soutien financier à hauteur de quatre millions d'euros.

A votre avis, quels sont les principaux défis auxquels le Conseil de l'Europe sera confronté à l'avenir ?

Outre la poursuite du programme européen de promotion du cinéma dans un nouveau contexte marqué par la production numérique, le principal défi pour le Conseil de l'Europe consiste, à mon avis, à préserver ces prochaines années son autonomie et son indépendance à l'égard d'autres institutions internationales, dans les activités clés qu'il exerce au titre, notamment, de la Convention européenne des droits de l'homme.



Laurent Steiert

Chef suppléant de la Section du cinéma à l'Office fédéral de la culture, membre du Comité d'experts de l'Observatoire de l'audiovisuel

Section Conseil de l'Europe et OSCE au Département fédéral des affaires étrangères DFAE

La Section Conseil de l'Europe et OSCE* du DFAE assure la coordination et la cohérence de la politique du Conseil fédéral au Conseil de l'Europe. Elle fixe la position de la Suisse pour toutes les questions abordées au Comité des ministres. Elle informe sur les développements politiques pertinents et maintient le contact avec toutes les Suissesses et les Suisses actifs au Conseil de l'Europe.

*Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe

De quoi vous occupez-vous concrètement ?

Je m'occupe du suivi toutes les activités des divers organes du Conseil de l'Europe et j'en analyse les implications pour la Suisse. Lorsque des intérêts suisses sont en jeu, je fixe une position de notre pays d'entente avec les autres services concernés par la question. Si je vois des opportunités de contribuer à la solution de problèmes politiques et, partant, à la stabilité en Europe, je tente de mobiliser les ressources nécessaires. Comme la diversité de la Suisse s'exprime également dans des organisations internationales telles que le Conseil de l'Europe, je veille à ce que l'unité dans la diversité soit préservée. Je peux ainsi contribuer à conserver la bonne réputation et la crédibilité de la Suisse au Conseil de l'Europe.

Que pouvez-vous obtenir par votre travail ?

Le Conseil de l'Europe reste une plateforme d'échange importante entre les pays européens, ceci en dépit de l'importance croissante de l'Union européenne (UE). Les thèmes qui y sont abordés ont de plus une grande importance pour la politique étrangère de la Suisse. Je pense surtout au soutien aux réformes en cours dans les pays en transition en Europe de l'est et du sud-est. Nous essayons concrètement d'apporter notre expérience politique dans le domaine de la protection de l'individu, de l'Etat de droit et des droits populaires aux travaux du Conseil de l'Europe. Cette organisation se prête mieux que toute autre à la mise en évidence des vertus de la Suisse.

A votre avis, quels sont les principaux défis auxquels le Conseil de l'Europe sera confronté à l'avenir ?

Le Conseil de l'Europe continuera à jouer un rôle important s'il sait se concentrer sur ses compétences-clés. La protection des droits de l'homme, de l'Etat de droit et de la démocratie reste un défi de taille pour l'Europe toute entière. Des 47 Etats membres du Conseil de l'Europe, 27 sont également membres de l'UE. Là, ils coopèrent étroitement dans un grand nombre de domaines et poursuivent l'intégration européenne. La signification des thèmes-clés du Conseil de l'Europe (droits de l'homme, démocratie et Etat de droit) ne se limitent toutefois pas à l'UE. C'est précisément en Europe de l'est et du sud-est, mais également au-delà de l'Europe, que beaucoup reste à faire. Seul le Conseil de l'Europe peut réussir dans cette tâche, et il doit pour cela prendre conscience de sa valeur ajoutée et concentrer ses forces.



David Best

Chef de la Section Conseil de l'Europe et OSCE au
Département fédéral des affaires étrangères DFAE

Le Département fédéral des affaires étrangères DFAE remercie tous les participants de leur contribution.

Impressum

Edition

Département fédéral des affaires étrangères DFAE
3003 Berne
www.dfae.admin.ch

Mise en page

Communication visuelle, Information DFAE

Commandes

Information DFAE
Tél.: +41 (0)31 322 31 53
Courriel : publikationen@eda.admin.ch

Contact spécialisé

Section Conseil de l'Europe et OSCE
Tél. : +41 (0) 31 323 22 27
Courriel : pd-aezeo-europarat@eda.admin.ch

Cette publication est également disponible en allemand et italien et peut être téléchargée sous. www.dfae.admin.ch/publications.

Berne, 2013

